

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021

Nos réf : HT/DB/MCR

**Présents :** RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès (arrivée à 19h03), DURY Bernard, ATAR Nathalie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie.

**Excusés :** DEVAUX Cloé a donné procuration à RADREAU Sophie,  
REBOUH Mehdi a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre,  
WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick.

**Madame Sophie RADREAU, Maire :**

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- **Monsieur Michaël URAS** est nommé secrétaire de séance ;
- constate le quorum.

Le compte-rendu du 22/09/2021 n'appelle aucune observation. Les membres signent le registre.

## I – Délibérations

### ■ Avenant à la Convention avec PMA – Mise en place de la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

- Les dispositions des articles L112-8 et suivants du code des relations entre le public et l'administration donnent la possibilité aux usagers de saisir l'administration par voie électronique (SVE), notamment pour les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Par ailleurs, la Loi ELAN portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique en son article 62, prévoit que toutes les communes de plus de 3500 habitants doivent être dotées de procédures dématérialisées pour recevoir et instruire les autorisations d'urbanisme.

- Afin de respecter ces deux obligations réglementaires, PMA a mutualisé, avec les communes autonomes en instruction et pour les communes dont l'instruction est assurée par le service ADS de PMA, une solution informatique comprenant le logiciel métier et un guichet numérique dédié au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme. L'utilisation d'un guichet numérique nécessite la création d'un compte utilisateur et l'approbation des conditions générales d'utilisations (CGU) du téléservice.

- Dans le cadre de la mise en place de cette dématérialisation, il est également nécessaire de faire évoluer les modalités d'organisation établies dans la convention initiale relative à l'instruction des autorisations et actes liés à l'occupation des sols signée entre PMA et la commune de Bavans. Il convient ainsi de modifier les termes de cette convention pour prendre en compte les évolutions de procédures d'instruction liées à la numérisation des dossiers et la mise en œuvre de la téléprocédure et dématérialisation de l'instruction.

**Bernard DURY :** « Comment vont faire les gens qui ne sont pas complètement informatisés, qui n'ont pas d'outil informatique ? est-ce qu'il y aura un service pour traiter l'urbanisme ? »

**Sophie RADREAU :** « En fait, les gens peuvent toujours venir déposer les dossiers sous format papier à la mairie. Les deux services seront en place en parallèle : le service par voie informatique pour les gens qui peuvent, et le dépôt tel qu'il se passe maintenant pour ceux qui n'arrivent pas à le faire par voie informatique »

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,**

Décide :

- d'approuver les conditions générales d'utilisation du guichet numérique de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme ;
- de valider les nouvelles dispositions de l'avenant modifiant la convention du 14/09/2017 (délibération n°50/2017 du Conseil municipal du 14/09/2017) ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

### ■ Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

**Madame le Maire** expose :

Vu l'arrêté municipal n°15/2021 du 06 avril 2021 portant prescription de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) permettant de :

- Simplifier les dispositions relatives à la construction d'annexes ;
- Clarifier l'expression de la règle de recul des constructions par rapport aux limites séparatives zones UA et UB (art. 7) ;
- Modifier la règle de recul des constructions par rapport aux limites séparatives zone UZ (art. 7) ;
- Reconsidérer les conditions d'implantation des 2 constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété (art. 8) ;
- Préciser les règles relatives aux aspects extérieurs, en particulier les clôtures (art. 11) ;

• Apporter des précisions à l'article 13 qui fait référence à des dispositions contenues dans le document intitulé « cahier de recommandations architecturales ».

Vu que l'Autorité Environnementale a remis un arrêté le 28 avril 2021 confirmant que la modification simplifiée n°3 du PLU de Bavans n'est pas soumise à évaluation environnementale ;

Vu la mise à disposition au public du projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme pendant un mois (du 10 mai au 11 juin 2021), en mairie aux heures habituelles d'ouverture, pour que chacun puisse prendre connaissance du projet de modification et de ses motifs, et puisse formuler d'éventuelles remarques ;

Vu les trois remarques formulées sur le registre de consultation prévu à cet effet :

• Reconsidérer les conditions d'implantation des 2 constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété (art. 8) : Si un minimum de recul de 4 mètres est imposé entre 2 constructions, **prévoir de ne pas faire application de la règle pour les annexes de moins de 35 m<sup>2</sup>** pour faciliter l'implantation de piscines ou d'annexes dans le cas des maisons individuelles notamment pour les terrains de taille réduite.

• Préciser les règles relatives aux aspects extérieurs, en particulier les clôtures (art. 11) : Dans le projet de modification, seul l'aspect des clôtures en zones UA et UB est intégré au règlement. Il convient, dans ce cas, **de supprimer au paragraphe 4 de ces 2 zones : Pour mémoire, et sans valeur réglementaire**, le pétitionnaire pourra se référer au « cahier de recommandations architecturales » qui figure en annexe du règlement.

• **Rectifier une erreur matérielle** qui s'est glissée dans l'écriture de l'article 10 de la zone UA (Paragraphe 2) concernant **la hauteur maximale des constructions**.

Vu les avis rendus par les personnes publiques :

- la Direction Départementale des Territoires du Doubs a transmis un avis favorable ;
- le Département du Doubs a fait savoir que le projet n'appelait pas de remarques particulières ;
- la Chambre d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort a donné un avis favorable ;
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté a indiqué qu'elle n'avait pas de remarques spécifiques à formuler sur le projet ;
- le Pays de Montbéliard Agglomération a communiqué un avis favorable sous réserve de la prise en compte de quelques remarques visant à faciliter l'instruction du dossier.

**Agnès TRAVERSIER** : « Il aurait été bien que l'avis d'enquête publique soit mis au moins dans le Bavans Infos. Car je ne suis pas sûre que la majorité des Bavonais ait su qu'il y avait une enquête publique sur le PLU. Il y a eu une parution dans l'Est républicain mais tout le monde ne l'achète pas, et justement ça aurait été bien que dans le Bavans Infos de mai/juin cela apparaisse. Et c'est un peu compliqué de se positionner, les zones, on ne les repère pas trop, on ne sait pas exactement de quelle zone on parle. Le plan sur Bavans.fr, c'est un peu dur d'y accéder »

**Sophie RADREAU** : « En tant qu'ancien maire de la commune, tu dois bien te repérer dans les zones qui figurent dans le PLU »

**Agnès TRAVERSIER** : « Je n'ai pas appris le PLU par cœur »

**Sophie RADREAU** : « Sans l'apprendre par cœur, à force on connaît quand même les zones. En plus c'est vous qui avez été à l'initiative de cette modification simplifiée, donc je pense que tu devais connaître le dossier »

**Agnès TRAVERSIER** : « Quand je parle, je ne parle pas que pour moi, mais pour les gens qui ne sont pas au fait des choses et qui ne disent rien mais n'en pensent pas moins »

**Sophie RADREAU** : « Quand les gens ont des questions, ils peuvent venir en mairie, on est là pour leur répondre. Je souhaite que les gens demandent des rendez-vous, qu'ils n'hésitent pas à venir me voir »

Après en avoir délibéré, **par 24 voix POUR, 2 voix CONTRE, 1 abstention,**

le **Conseil Municipal** décide d'approuver la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme.

## ■ **Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2021-07-01-00016 portant mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération « Pays de Montbéliard Agglomération » ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C 2020/284 du 22 juillet 2020 portant création et composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie en séance le 4 octobre 2021.

Le 4 octobre 2021, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie afin, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, d'évaluer le coût net des charges résultant du transfert à l'agglomération des compétences « eaux pluviales urbaines » et « défense extérieure contre l'incendie ».

**Madame le Maire** présente le rapport de cette Commission du 4 octobre 2021.

Conformément à l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il appartient aux conseils municipaux, par délibérations concordantes, d'approuver ce rapport.

Ces délibérations doivent être prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au Conseil Municipal par Monsieur le Président de la CLECT.

Après en avoir délibéré, **par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention,**

le **Conseil Municipal**, décide,

- d'approuver le rapport de la CLECT en date du 4 octobre 2021 ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer les documents y afférents ;
- de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération.

### ■ **Forêt : assiette, dévolution et destination des coupes 2022**

Vu le Code forestier et en particulier les articles, L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, L211-1, L212-1 à L212-4, L214-3, L214-5, D214-21-1, L214-6 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année 2022 ;

Considérant l'avis de la commission « Ateliers municipaux – Travaux – Forêt – Cimetière » du 24/11/2021 ;

#### → **Assiette des coupes pour l'année 2022**

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2022, l'état d'assiette des coupes ci-dessous :

Parcelle	Surface à parcourir	Type de coupe	Volume prévu à récolter
9j	5,09 ha	Éclaircie	100 m <sup>3</sup>
13i	2,46 ha	Irrégulier	150 m <sup>3</sup>
13ex	3,06 ha	Irrégulier extensif	60 m <sup>3</sup>
22i	7,15 ha	Irrégulier	570 m <sup>3</sup>
5i	11,69 ha	Mise en place cloisonnement	100 m <sup>3</sup>

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, **par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention** :

- Approuve l'état d'assiette des coupes 2022 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

#### → **Dévolution et destination des coupes sanitaires et des produits de coupes**

Cas général :

Il est demandé au **Conseil Municipal** de se prononcer concernant :

- La vente des coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	EN VENTES PUBLIQUES (adjudications) (1)					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (3)		
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (2)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure	Grumes	Petits bois	Bois énergie
<b>Résineux</b>		X						
<b>Feuillus</b>		Essences : Hêtres : 13i, 13 ex, 22i	Essences :  Hêtres		X	Grumes  Essences :	Trituration	Bois bûche Bois énergie

(1) Pour les lots de plus de 3 000 € vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes. Si la commune refuse l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

- L'autorisation à Madame le Maire de signer tout document afférent.

#### **Vote : 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention**

Vente simple de gré à gré :

Chablis :

Il est demandé au **Conseil Municipal** de se prononcer concernant :

- La demande la délivrance des chablis supplémentaires de l'exercice
- L'autorisation à Madame le Maire de signer tout document afférent.

#### **Vote : 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention**

### Produits de faible valeur :

Il est demandé au **Conseil Municipal** de se prononcer concernant :

- La vente de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur des produits de faible valeur des parcelles ;
- L'autorisation à Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente et à signer tout document afférent.

**Patrick LORDIER** : « Ce sont des parcelles qui n'ont pas encore été définies. Pour l'instant, on ne les met pas en vente, jusqu'à ce qu'on ait la personne qui serait intéressée. »

**Vote : 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 abstentions**

### Délivrance à la commune pour l'affouage :

Il est demandé au **Conseil Municipal**, de :

- Destiner les houppiers des coupes des parcelles 7i, 12i, 18i, 21r et 27i à l'affouage

Mode de mise à disposition	Sur pied et abattus	Sur pied et houppiers
Parcelles	9j (petits bois), coupes protection des chemins et lieux d'accueil du public 5i (cloisonnements)	13i, 13ex, 22i

- Autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent.

**Agnès TRAVERSIER** : « Je ne comprends pas trop l'énumération de parcelles qu'il y a là, qui ne correspondent pas à celles indiquées en-dessous, je ne comprends pas très bien »

**Patrick LORDIER** : « Les parcelles énumérées sont celles qui sont en train de se faire aujourd'hui l'année prochaine pour les autres parcelles. »

**Christian BEDEZ** : « En fait, vous nous demandez de voter pour quelque chose qui n'est pas fait »

**Patrick LORDIER** : « Les parcelles que vous avez là, elles sont faites puisqu'elles ont été mises pour cette année »

**Christian BEDEZ** : « Vous venez de dire celles de l'année prochaine »

**Patrick LORDIER** : « Celles qui ont été énumérées avant. Ça dépend pour quelles parcelles vous voulez exactement savoir. C'est pour les parcelles 9, 11, 12 que vous voulez savoir ? »

**Agnès TRAVERSIER lit le texte** : « Dans le texte, les numéros de parcelles ne correspondent pas avec celles du tableau, c'est simplement pour savoir ce que c'est. »

**Patrick LORDIER** : « C'est bien ce que je vous disais. Les parcelles du tableau, c'est pour la délibération qui concerne les parcelles de l'année prochaine, pour 2022. »

**Sophie RADREAU** : « On essaiera de rendre le document un petit peu plus clair pour l'année prochaine, parce que j'avoue que tout le monde en perd un peu son latin, moi la première »

**Vote : 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 abstention**

## ■ Affouage sur pied – Campagne 2021-2022

Madame le Maire présente le projet de délibération et le règlement d'affouage annexé :

Vu le Code forestier et en particulier les articles L.243-1 à L.243-3 et R.243-1 à R.243-3.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF ;

Considérant l'avis de la commission « Ateliers municipaux – Travaux – Forêt – Cimetière » du 24/11/2021 ;

Considérant la délibération sur l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de l'exercice 2021 en date du 16/12/2020, considérant les coupes des états d'assiette 2019 vendues en 2021 ;

Il est demandé au **Conseil Municipal** de :

- destiner le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles **9, 11, 12, 18 et 21** à l'affouage ;
- arrêter le rôle d'affouage ;
- désigner comme bénéficiaires solvables (garants) :
  - Jean-Pierre POIVEY
  - Jean-Pierre CONTET
  - Jean GATSCHINE
- arrêter le règlement d'affouage ;
- fixer le volume maximal estimé des portions à 20 stères (sauf cas exceptionnel) ; ces portions étant attribuées par tirage au sort ;
- fixer le montant de la taxe d'affouage à 10 € / stère.
- fixer les conditions d'exploitation suivantes :
  - ⇒ L'exploitation se fera sur pied dans le respect du Cahier National des Prescriptions d'Exploitation Forestières (CNPEF) et des procédures territoriales de ventes de bois et d'exploitation forestière.
  - ⇒ Les affouagistes se voient délivrer du taillis, des perches, des brins, de la petite futaie et des houppiers désignés par l'ONF. Des tiges nécessitant l'intervention préalable d'un professionnel pourront être abattues

par la commune avant mise à disposition aux affouagistes. Elles seront dans ce cas mises à disposition sur coupe.

- ⇒ Le délai d'exploitation des parcelles est fixé au 15 juillet 2022. Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent (Articles L.243-1 du Code forestier).
  - ⇒ Le délai d'enlèvement est fixé au 31 août 2022 pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses.
  - ⇒ Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.
  - ⇒ Les prescriptions particulières propres à chaque portion sont spécifiées dans le règlement d'affouage.
- autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent.

#### RÈGLEMENT D'AFFOUAGE

L'affouage est une activité dangereuse, de nombreux accidents sont à déplorer toutes les années. Ne prenez pas de risques inutiles, faites-vous assister par un professionnel lors d'abattages d'arbres dangereux.

Je soussigné ----- domiciliée à Bavans, reconnais avoir pris connaissance du règlement d'affouage de la commune de BAVANS et m'engage à le respecter.

En tant que bénéficiaire de l'affouage communal Lot -----, Nombre de stères : --, lieu : -----, je déclare avoir souscrit une assurance « responsabilité civile et chef de famille » et informer mon assurance de mes activités d'affouagiste exploitant.

► Tout affouagiste faisant exploiter sa part d'affouage par un tiers, doit se renseigner auprès de son assurance responsabilité civile.

► Les affouagistes recevront, lors du tirage au sort en mairie, une facture qu'ils devront acquitter à la trésorerie, ce pour des raisons réglementaires.

#### 1-PAIEMENT – RESPONSABILITÉ

À partir du paiement du lot, l'affouagiste en est le propriétaire et de fait est civilement responsable pour tous dommages causés par l'exploitation de son lot, dommages corporels, matériels, etc. ...

Concernant les lots d'affouage sur pieds, uniquement les arbres indiqués par leurs numéros de lots sont à abattre.

#### 2-PROTECTION DES INFRASTRUCTURES FORESTIÈRES

L'exploitation des lots doit se faire en veillant à ne pas dégrader le terrain ou les chemins. Attention particulièrement à ne pas faire d'ornières. Dégagez vos stères par temps sec.

#### 3-PROPRETÉDES LIEUX

Les parcelles doivent être d'une propreté exemplaire. Les branchages doivent être mis en tas.

4-FIN DE L'EXPLOITATION le 30 avril 2022. Il faut savoir qu'au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent (Article L.243-1 du Code forestier). Les affouagistes qui n'auront pas terminé leurs lots devront obligatoirement arrêter l'exploitation à la date du 30 avril 2022 et reprendre la coupe au 1<sup>er</sup> septembre afin de respecter le cycle de reproduction des animaux sauvages. - Le délai d'enlèvement est fixé au 31 août 2022 afin de ne pas abîmer les chemins et d'éviter les périodes pluvieuses. Des autorisations spéciales après cette date pourront être données pour des cas exceptionnels dû aux aléas climatiques.

#### 5-CONSIGNES PARTICULIÈRES

- Rappel : le bois doit être enlevé avant le 31 août 2022. Passé ce délai, la municipalité pourra en disposer.

- À partir du jour du tirage au sort, l'affouagiste a 8 jours pour visiter son lot et communiquer ses remarques éventuelles (nombre de stères mal estimé, mal marqué), passé ce délai, le lot est définitivement vendu pour le nombre de stères estimé.

**Agnès TRAVERSIER** : « Pour les numéros de parcelles, on met à l'affouage les parcelles 7i, 12i, 18i, 21r et 27i pour 2021, et les parcelles 9j, 13i, 13 ex, 22i et 5i pour 2022, et là on trouve les parcelles 9, 11, 12, 18 et 21. On a du mal à suivre »

**Sophie RADREAU** : « Pour la campagne à venir, ce sont les parcelles 9, 11, 12, 18 et 21, il y a également les années précédentes, c'est bien cela Patrick ? »

**Patrick LORDIER** : « Ce sont bien les parcelles 9, 11, 12, 18 et 21 qui sont prises en compte pour la campagne à venir »

**Agnès TRAVERSIER** : « Est-ce qu'il sera possible dans le compte-rendu d'avoir les bonnes parcelles ? »

**Sophie RADREAU** : « On va regarder ça »

**Agnès TRAVERSIER** : « Et la date du 15 juillet 2022 pour le délai d'exploitation dans le projet de délibération ? »

**Sophie RADREAU** : « Patrick, pouvons-nous représenté cette délibération au prochain Conseil Municipal ? afin de faire les vérifications nécessaires ? »

**Patrick LORDIER** : « Oui »

**Sophie RADREAU** : « Cette délibération sera donc représentée lors d'un prochain conseil municipal. »

#### ■ Demande de subvention au titre du volet forestier du plan de relance

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

- Sollicite l'octroi d'une aide publique dans le cadre de la mise en œuvre du volet renouvellement forestier de la mesure du Plan de Relance "aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer", destinée à financer l'opération suivante :
  - o Reboisement de :



- 2,24 ha de peuplements d'épicéas scolytés dans les parcelles n° 14, 16 et 29 de la forêt communale.
- 0,26 ha de peuplements de hêtre sinistrés par un phénomène de sécheresse dans les parcelles n° 10 et 11 de la forêt communale.

- o Prestation de maîtrise d'œuvre des travaux.
- o Prestation de travaux sylvicoles sur les parcelles cadastrales :

Territoire communal	Lieu-dit	Parcelle cadastrale	Surface totale
Bavans	Champs Charmes	AO 61	0 ha 35 a 16 ca
"	Sur Fosse	B 105	17 ha 58 a 60 ca
"	Che de Souraintre	C 80	41 ha 38 a 80 ca

- o Les parcelles cadastrales dans lesquelles sont réalisés ces travaux bénéficient du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en date du 5 avril 2005
- o Le montant total HT du projet s'élève à 15 282,17 € \*
- o Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 12 225,74 €

\* Les montants des travaux ont été établis sur la base des barèmes de l'instruction technique ministérielle du Plan de Relance pour les reboisements en plein.

- Approuve le plan de financement suivant :
  - Subvention sollicitée ..... 12 225,74 €
  - Autofinancement : ..... 3 056,43 €
- S'engage à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention. Le Conseil municipal prend acte que le taux de subvention, tous financeurs publics confondus, est plafonné par arrêté préfectoral régional et par type de projet. Dans tous les cas, il ne peut dépasser 80% d'aides publiques, soit un autofinancement communal minimal de 20%.
- S'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à la bonne conduite des peuplements ;
- S'engage à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans le respect de l'Instruction Technique en vigueur ;
- S'engage à respecter les règles de la commande publique ;
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.
- S'engage à afficher publiquement cette délibération en mairie ou à publier sur le site internet de la mairie, pour publicité du projet dans le respect des règles de la commande publique.

Le dépôt de l'attestation de bonne exécution (annexe J) ainsi que de la demande de paiement doivent être antérieurs au 1<sup>er</sup> octobre 2024 afin de permettre un paiement de la totalité des demandes avant la clôture du plan de relance.

## ■ Modification des horaires d'écoles

Vu la problématique liée à l'inadéquation entre la capacité d'accueil (92 au maximum : effectif fixé par la Commission de Sécurité du 11 juillet 2019) de la salle de restauration du nouveau bâtiment dédié aux temps périscolaires et entre l'effectif moyen d'enfants accueillis en un seul et unique service sur les temps de restauration scolaire (110 en moyenne en incluant les animateurs),

Vu la proposition de Monsieur Jean-Luc MARTINO, adjoint au Maire en charge de la Petite Enfance, de la Vie scolaire et de la Jeunesse, de modifier les horaires d'entrées et de sorties de classes pour répondre à cette problématique en organisant les temps de restauration scolaire en deux services distincts,

Vu le travail mené par les membres de la Commission Petite Enfance - Vie scolaire - Jeunesse en lien avec la direction des écoles et la direction du Pôle Enfance Jeunesse,

Vu l'avis favorable du 26 octobre 2021 de Monsieur Patrice DURAND, inspecteur d'académie et directeur académique des services départementaux de l'Éducation Nationale du Doubs (DSDEN),

Vu l'avis favorable des Conseils d'écoles en date du 18 octobre 2021 pour l'école maternelle Dolto et en date du 19 octobre 2021 pour l'école élémentaire Claire Radreau (1 et 2),

Vu le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Il est proposé au **Conseil Municipal** d'adopter les horaires suivants les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour l'école maternelle Française DOLTO et pour l'école élémentaire Claire RADREAU à partir de la rentrée scolaire du 03/01/2022 :

### SITUATION ACTUELLE

ECOLE/HORAIRE	MATIN ENTREE		MATIN SORTIE		APRES MIDI ENTREE		APRES MIDI SORTIE		Temps d'école 6h/jour
	ouverture portes	entrée en classe	sortie échelonnée	sortie de classe	ouverture portes	entrée en classe	sortie échelonnée	sortie de classe	
<b>C. RADREAU 1et2</b>	08H05	08H15		11h45	13h35	13h45		16h15	3.30+2.30
<b>F. DOLTO</b>	08H20 à 30	08H30		11h30	13h20	13h30		16h30	3+3

### SITUATION après modification des horaires des 2 écoles

ECOLE/HORAIRE	MATIN ENTREE		MATIN SORTIE		APRES MIDI ENTREE		APRES MIDI SORTIE		H cours
	ouverture portes	entrée en classe	sortie échelonnée	sortie de classe	ouverture portes	entrée en classe	sortie échelonnée	sortie de classe	
<b>C. RADREAU 1et2</b>	08H05	08H15		11h25	13h15	13h25		16h15	3.10+2.50
<b>F. DOLTO</b>	08H20-30	08H30		11h35	13h25	13h35		16h30	3.05+2.55

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,** décide d'adopter les nouveaux horaires proposés.

#### ■ Acquisition de matériel informatique – Demande d'aides financières

**Madame le Maire** expose au **Conseil Municipal** qu'il est envisagé d'acquérir du matériel informatique pour un montant de 17 610.32 € HT, afin de remplacer le matériel devenu obsolète dans les divers services (mairie, crèche). Le but est aussi d'équiper les classes de l'école maternelle en réseau sans fil pour les besoins de la classe mobile, de poursuivre le déploiement des vidéoprojecteurs interactifs (classe ULIS), de renouveler les vidéoprojecteurs interactifs (classe Directeur école Radreau 1), de remplacer les matériels réseau (notamment les répartiteurs) afin que ces derniers permettent un fonctionnement optimal des liens fibre optique installés dans les bâtiments entre juillet et septembre 2021.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- Fonds commune :	5 283.10 €	(30 %)
- État DETR :	5 283.10 €	(30 %)
- Région :	7 044.13 €	(40 %)

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de **Madame le Maire**, et avoir délibéré, **par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,**

- 1) S'ENGAGE à réaliser et à financer les travaux ;
- 2) SOLLICITE l'aide financière des partenaires sollicités ;
- 3) DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- 4) S'ENGAGE à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

#### ■ Clôture du stade – Demande d'aides financières

**Madame le Maire** expose au **Conseil Municipal** qu'il est envisagé de remplacer la barrière végétale (arbres et haies de thuyas) située au sud du stade de football et supprimée lors des travaux d'aménagement du tronçon de piste cyclable en cours de réalisation, par une clôture rigide pour un montant de 26 660.00 € HT (la suppression de la barrière végétale a été prise en charge par Pays de Montbéliard Agglomération dans le cadre des travaux relatifs à la piste cyclable).

La clôture rigide sera équipée d'un portail et d'un portillon qui permettront notamment l'accès des services techniques au site, et de deux pare-ballons d'une hauteur de 6 mètres qui seront installés afin de prévenir les pertes de ballon dans la rivière du Doubs.

L'un des pare-ballons est existant et sera déplacé pour être installé derrière le but côté est du terrain annexe situé le plus au sud (un nouveau filet sera installé), et le second (nouveau pare-ballons) sera installé derrière le but sud du terrain d'honneur.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- Fonds commune :	10 748.03 €	(40 %)
- État DETR :	7 998.00 €	(30 %)
- Département - Contrat P@C :	7 998.00 €	(30 %)

**Christian BEDEZ** : « Concernant le coût total, les 26 660.00 €, on n'avait pas meilleur temps de le faire faire par les employés communaux ? ça aurait bien largement baissé le prix de revient »

**Sophie RADREAU** : « Leur faire faire quoi ? »

**Christian BEDEZ** : « Poser la clôture, je pense qu'ils sont aptes à le faire »

**Sophie RADREAU** : « Si on avait fait effectuer la pose de clôture par les ateliers communaux, on n'avait pas droit aux subventions »

**Christian BEDEZ** : « Donc pour les subventions, en tout on aurait environ 15 000 €. Ce n'est pas le prix des barrières complètes et de la pose faite par les ateliers. En plus, on nous propose un portillon, là je ne dis pas, il le faut pour aller chercher les ballons perdus ; par contre, le portail, je n'en vois pas l'intérêt étant donné qu'on en a déjà deux, un à l'entrée et un qui se trouve juste après les tribunes ; pourquoi un troisième ? »

**Sophie RADREAU** : « Pour le prix du devis sans la pose, j'avoue que je n'ai pas le chiffre en tête »

**Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire** : « Le coût de la fourniture est largement plus élevé que le coût du projet subventionné. Après, c'est une prise de risque, parce qu'une subvention n'est jamais acquise d'avance mais on prend la température auprès des partenaires auparavant. Le contrat P@C c'est quasiment sûr qu'on l'a et rien qu'avec le contrat P@C on est déjà moins cher que si on le posait nous-mêmes, et il ne faut pas oublier une chose c'est que si on le pose nous-mêmes, on ne récupère pas la TVA ; si on le fait poser, on récupère la TVA deux ans après. Comme d'habitude,

c'est le dilemme »

**Christian BEDEZ** : « C'est toi qui nous apportes les réponses, comme d'habitude. Merci »

**Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire** : « C'est normal. C'est moi qui m'en suis occupé »

**Sophie RADREAU** : « On n'est pas sensé tout savoir par cœur et répondre à toutes les questions surtout quand c'est technique comme ça »

**Christian BEDEZ** : « Il y a quand même des adjoints qui sont capables de connaître la technicité, ou alors d'aller pêcher les réponses »

**Sophie RADREAU** : « Si ça te fait plaisir, il n'y a pas de souci »

**Christian BEDEZ** : « Je note que mes interventions te gênent toujours autant »

**Sophie RADREAU** : « Non, pas du tout »

**Christian BEDEZ** : « Il y a toujours autant de sarcasme »

**Bernard DURY** : « Est-ce que PMA ne peut pas participer, parce que c'est eux qui ont détruit la barrière végétale »

**Sophie RADREAU** : « Si PMA ne l'avait pas enlevée, il aurait fallu de toutes façons qu'on l'enlève, c'était vraiment affreux cette barrière végétale. De l'autre côté de la haie, il y avait une clôture vraiment très abimée enchevêtrée dans des arbres énormes. La participation de PMA a été d'enlever l'ancienne barrière végétale »

**Bernard DURY** : « Je pensais que cela faisait partie du projet de la voie verte »

**Sophie RADREAU** : « Non, c'était en plus »

**Agnès TRAVERSIER** : « Pour la question posée par Christian concernant le troisième portail : pourquoi ? »

**Sophie RADREAU** : « Pour le troisième portail, j'ai envie de dire : pourquoi pas ? »

**Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire** : « Il y a une plus-value qui est négligeable par rapport à une barrière classique pour la pose du portail et ça va largement faciliter les interventions techniques pour accéder à la piste cyclable et revenir, par exemple avec la tondeuse, quand on tond l'espace situé au sud du stade en bordure du Doubs, plutôt que de refaire tout le tour, on peut accéder au stade pour continuer à tondre, c'est tout simplement pour des questions purement pratiques »

**Agnès TRAVERSIER** : « Il y a déjà un portail près des tribunes »

**Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire** : « Ça améliore les interventions, l'accès dont vous parlez nous oblige à faire le tour du stade »

**Sophie RADREAU** : « Ce n'est pas un surcoût énorme, et c'est beaucoup plus pratique »

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de **Madame le Maire**, et avoir délibéré,  
**par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention.**

- 1) S'ENGAGE à réaliser et à financer les travaux ;
- 2) SOLLICITE l'aide financière des partenaires sollicités ;
- 3) DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- 4) S'ENGAGE à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

#### ■ **Autorisation à solliciter les subventions nécessaires au financement des dépenses d'investissement**

**Madame la Maire** demande au **Conseil Municipal** de l'autoriser à solliciter, auprès des partenaires publics et privés (Pays de Montbéliard Agglomération, Département du Doubs, Région, services déconcentrés de l'État, État, Union Européenne, Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, fédérations sportives...), les subventions nécessaires au financement des dépenses d'investissement de la commune de Bavans.

Pour chaque demande de subvention, le Conseil Municipal sera informé de l'objet de la demande de subvention ainsi que du plan de financement prévisionnel.

**Sophie RADREAU** : « Pour gagner du temps dans les démarches de demandes de subventions, il est prévu d'utiliser cette délibération. Ainsi, entre deux Conseils Municipaux, nous pourrions demander des subventions sans attendre le Conseil Municipal suivant »

**Agnès TRAVERSIER** : « Est-ce que le projet sera quand même présenté avant ? parce que, une fois que l'on a donné cette autorisation, et que les subventions sont demandées, on va nous proposer un projet qui sera déjà ficelé en gros »

**Sophie RADREAU** : « Pas forcément, parce qu'on va vous présenter la demande de subventions avant que le projet soit complètement fixé »

**Agnès TRAVERSIER** : « Si la subvention est demandée, c'est sur un projet, donc il sera déjà étudié, elle ne sera pas demandée comme ça sur rien, le projet sera déjà étudié, pratiquement le plan de financement. En fait, on sera averti après coup »

**Sophie RADREAU** : « Là par exemple, quand on demande la subvention sur le plan de relance sur la forêt, le projet définitif sera présenté avant. Pour gagner du temps, on peut déjà demander les subventions. Les projets vous seront de toutes façons présentés »

**Agnès TRAVERSIER** : « Si un projet que vous présentez est rejeté, quand c'est des travaux, quand c'est des choses comme ça par exemple ? »

**Sophie RADREAU** : « Je ne pense pas présenter des projets qui soient rejetés par la majorité municipale. Si je sens qu'il y a une grande réticence à un projet dans mon équipe, je ne présenterai pas le projet »

**Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire** : « L'important c'est de tenir informés les partenaires »

**Sophie RADREAU** : « Tout le monde sera informé »



Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal, par 25 voix POUR, 2 voix CONTRE, 0 abstention,**

- 1) S'ENGAGE à réaliser et à financer les travaux ;
- 2) SOLLICITE l'aide financière des partenaires sollicités ;
- 3) DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- 4) S'ENGAGE à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

### ■ **Décision modificative – Budget communal – Année 2021**

Nos partenaires financiers nous ont fait parvenir les notifications d'attribution de subventions et DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) relatives aux différents travaux. Elles concernent :

- Couverture du terrain de tennis :	
o Conseil Départemental :	60 000.00 €
o Conseil Régional :	95 960.00 €
- Aménagement de la Place Centrale - DETR :	101 146.00 €
- Rénovation de la chaufferie de la mairie - DETR :	4 522.00 €
- Parking bibliothèque - DETR :	9 242.00 €
- Travaux rue des Acacias - DETR :	6 346.00 €
- Travaux rue du Mont-Bart - DETR :	13 821.00 €
- Carrefour rues des Fleurs et du Carrosse - DETR :	35 768.00 €

Ces sommes n'étant pas inscrites au Budget Primitif car transmises après son vote (07 avril 2021), il y a lieu d'augmenter, comme suit, les crédits au niveau des recettes d'investissement mais également au niveau des dépenses d'investissement afin de ne pas déséquilibrer le budget :

Désignations	Augmentation des crédits Recettes d'investissement	Augmentation des crédits Dépenses d'investissement
Chapitre 13 – subventions d'investissement	326 805.00 €	
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles		13 764.00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		55 935.00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		257 106.00 €
<b>Totaux</b>	<b>326 805.00 €</b>	<b>326 805.00 €</b>

**Agnès TRAVERSIER** : « Dans la DM, le carrefour rues des Fleurs et du Carrosse, DETR 35 768.00 €, et dans la Commission Finances, il y a 41 624,42 € »

**Sophie RADREAU** : « Oui, parce que la DM s'appuie sur les sommes définitives »

**Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire** : « Par rapport aux dépenses initiales prévues, la notification de subvention nous indiquait 41 000,00 et quelques €, et là c'est la somme qu'on a réellement perçue, qui est calculée sur le coût réel des travaux et l'assiette de dépenses éligibles. Entretemps, il y a eu la négociation dans le cadre du marché, on a obtenu des prix un peu moins chers donc ils ont adapté la subvention en fonction de cela. C'est pour ça qu'il y a un décalage entre le compte-rendu basé sur les notifications de subvention, et la DM où ce sont les sommes réellement perçues »

**Sophie RADREAU** : « Merci »

**VOTE : 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention.**

## II – Rapports des Commissions

→ **COMMISSION « FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – GESTION DU PATRIMOINE »**  
séance du 20 octobre 2021

– rapporteur **Sophie RADREAU** ↻

### PERSONNEL

#### ■ **Mouvements de personnel**

- Départ(s) :

► **Mutation d'un adjoint technique des ateliers municipaux** au sein de la commune de Vieux-Charmont au 01/08/2021

► **Rupture conventionnelle d'un adjoint technique du service Pôle Enfance - Bâtiments** pour des raisons personnelles (notamment de santé) au 01/09/2021

- Arrivée(s) :

► **Arrivée d'un remplaçant à l'adjoint technique** recruté à Vieux-Charmont prévue au 08/11/2021 (actuellement en formation permis poids lourd pris en charge par Pôle Emploi)

- **Nomination stagiaire(s) :**
- ▶ **Nomination stagiaire de deux adjoints d'animation au sein du Pôle Enfance - Bâtiments** en poste depuis le 01/09/2020
- **Divers (mouvements inter-services, renouvellements CDD...) :**
- ▶ **1 adjoint d'animation** : reprise de l'agent de crèche qui a mis un terme à sa disponibilité de droit pour élever son enfant au 01/09/2021
- ▶ **CDD (24h hebdo) adjoint d'animation crèche** arrêté au 24/08/2021
- ▶ **Plusieurs CDD contrats à durée déterminée (afin de respecter les taux d'encadrement légaux) au sein du Pôle Enfance pour assurer les temps périscolaires et les temps d'accueil loisirs, pour assurer les remplacements, les fins de contrats à durée déterminée et veiller à l'application des protocoles sanitaires :**
- **Centre de loisirs (vacances scolaires) :** 5 adjoints d'animation – 35h (du 05.07 au 30.07.2021)  
(Centre de loisirs des vacances de printemps (12/04 au 23/04/2021) fermé en raison des mesures gouvernementales relatives à la gestion de la crise sanitaire)
- **Périscolaire (y compris restauration) et Centre de loisirs (mercredis), contrats en cours :** 2 adjoints d'animation – 30h hebdo (du 02.09 au 17/12/2021) ; 2 adjoints d'animation – 10h hebdo (du 02/09 au 22/10/2021) ; 1 adjoint technique – 24h hebdo (du 02/09 au 17/12/2021)
- **ATSEM :** 1 CDD de 35h hebdo non renouvelé au 07/07/2021 et 1 adjoint d'animation du service périscolaire qui a basculé en tant qu'ATSEM à hauteur de 12 hebdo
- ▶ **Prolongation des contrats à durée déterminée au sein de la crèche**
- 1 Adjoint d'animation – 24h hebdo (du 01/09 au 31/12/2021)
- 1 Adjoint d'animation – 24h hebdo (du 26/08 au 31/12/2021)
- ▶ **Prolongation contrat à durée déterminée au sein des ateliers municipaux**
- 1 Adjoint technique – 35h (du 01/10/2021 au 30/09/2022)
- **Emplois saisonniers période estivale**
- 2 adjoints d'animation à temps plein pour le Centre de Loisirs du mois de juillet 2021 (05/07 au 30/07/2021)
- 3 adjoints techniques par période de 15 jours sur les mois de juillet et août (4 prévus initialement mais, suite au désistement tardif de l'un d'entre eux et qui était prévu pour la 2<sup>ème</sup> quinzaine du mois d'août, l'adjoint technique qui a fait la 1<sup>ère</sup> quinzaine du mois d'août a prolongé jusqu'à la fin du mois)
- **Apprentis**
- 1 apprenti en CAP AEPE (Accompagnement Éducatif Petite Enfance) au sein du Pôle Enfance - Bâtiment à partir du 01/09/2021 (durée de deux ans)
- 1 apprenti en 2<sup>ème</sup> année de BAC PRO Aménagements Paysagers au sein des ateliers municipaux à partir du 01/10/2021 et jusqu'au 31/08/2023
- **Accidents du travail – Maladie professionnelle en cours**
- **Accident du travail**
- Néant
- **Maladie professionnelle – soins**
- 2 adjoints techniques - Service « Ateliers municipaux ». Périodes de soin et/ou d'arrêt qui se poursuivent
- **Arrêts maladie**
- **Congés Longue Durée (CLD)**
- 1 adjoint technique - service « Pôle Enfance Jeunesse » depuis le 09.07.2018. CLD prolongé 08/04/2021 au 08/10/2021. Comité médical saisi pour qu'il statue sur une éventuelle prolongation.
- **Congés Maladie Ordinaire au 20.10.2021**
- 1 adjoint d'animation - Service « Pôle Enfance Jeunesse » depuis le 18/10 jusqu'au 02/11/2021
- 1 adjoint technique - Service « Pôle Enfance Jeunesse » depuis le 18/10 jusqu'au 24/10/2021
- **Congé maternité ou parental**
- 1 adjoint d'animation - Service « Pôle Enfance Jeunesse » - congé paternité du 15/09 jusqu'au 05/10/2021
- **Période de Préparation au Reclassement**
- 2 adjoints techniques, l'un de la crèche et le second des ateliers municipaux, déclarés inaptes de manière totale et définitive aux fonctions d'adjoint technique, respectivement lors du Comité Médical du 06/09/2021 et du 04/10/2021. Tous deux vont débiter une Période de Préparation au Reclassement d'une durée d'une année au maximum, en lien avec les services du CDG25.
- **Équivalents temps plein par service**

23.03.2021

Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein
-----------------	----------------------------------

Ateliers municipaux	12	11,79
Crèche	12	11,17
Mairie	6	5,77
Pôle Enfance Jeunesse Bâtiments	20	16,37

Totaux	50	45,11
--------	----	-------

	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein
<b>20.10.2021</b>		
Ateliers municipaux	10	9,41
Crèche	12	10,77
Mairie	6	5,77
Pôle Enfance Jeunesse Bâtiments	21	17,44

Totaux	49	43,39
--------	----	-------

\* Ne sont pas comptabilisés les agents en disponibilité et les agents suivants : 1 agent du Pôle Enfance Jeunesse-Bâtiments en CLD, 1 agent des ateliers municipaux et 1 agent de la crèche tous les deux en Période de Préparation au Reclassement (PPR).

\* Les apprentis sont comptabilisés en fonction du temps moyen passé en entreprise sur l'année scolaire en cours : 1 apprenti au sein du Pôle Enfance Jeunesse-Bâtiments présent à 75 % et 1 apprenti au sein des ateliers municipaux présent à environ 62%.

\* L'effectif habituel des ateliers municipaux est de 12 : un temps plein viendra s'ajouter à partir du 08/11/2021 puis il faudra tôt ou tard remplacer l'adjoint technique en PPR, donc 2 temps plein viendront alimenter l'effectif décrit dans le tableau au 20.10.2021.

#### ■ **Divers**

Néant

### **FINANCES**

#### ■ **Trésorerie au 18/10/2021 : 458 126.36 € (\*)**

(\*) Les revenus mensualisés relatifs aux revenus issus de la fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière...) n'ont pas encore été perçus ce mois et de nombreuses subventions sont à recouvrir.

#### ■ **Emprunts** : Pas de changement

#### ■ **Travaux en cours**

##### - **Tennis couvert**

Les travaux débutés au mois de mai dernier ont bien avancé, et sont en passe d'être terminés. Cependant, l'inauguration prévue initialement le 2 novembre ne pourra pas avoir lieu.

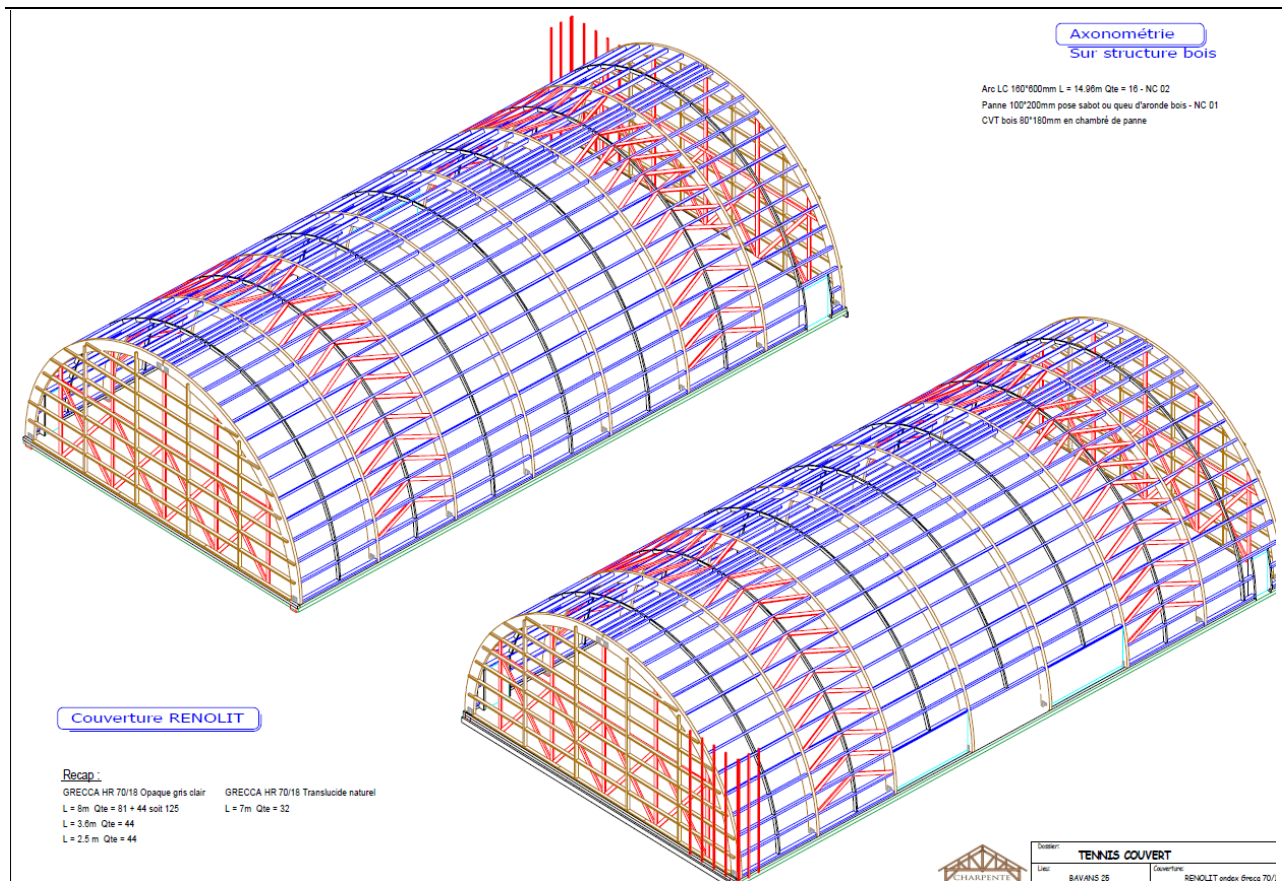
Ce retard s'explique par des modifications techniques afin que les ouvrages destinés à la gestion des eaux de pluie soient dimensionnés de sorte à faire face à une pluie décennale tout en permettant un débit de fuite dans le réseau unitaire de la rue des Anémones acceptable pour les services de Pays de Montbéliard Agglomération.

Le double objectif de ces études et travaux complémentaires est donc de faire face aux aléas climatiques tout en veillant à ne pas surcharger le réseau.

En amont du réseau unitaire, un volume de stockage des eaux de pluie d'environ 11m<sup>3</sup> sera créé par la mise en œuvre d'un réseau de conduite PVC diamètre 400 et un système de régulation avec un débit de fuite de 3.5 litres/seconde sera installé.

D'autres modifications ont été apportées en cours de chantier et les avenants nécessaires ont été pris en conséquence :

- Suppression du chauffage « d'appoint » par radiant gaz pour des raisons économiques et écologiques (coûts de fonctionnement non négligeables, utilisation d'énergie fossile, bâtiment non isolé).
- Ajout d'un volet roulant sur la travée centrale côté est (y compris modification de la longrine), ainsi les trois travées centrales côté est seront équipées d'un volet (sur 7 travées).



- Raccordement du cabanon vert en eau potable et en évacuation assainissement (raccordements sur le réseau de l'école Radreau 2 via le vide sanitaire).
- Élargissement du chemin d'accès nord-est au parking (dépose de l'enrochement existant, pose de murs de soutènement en « L » en béton préfabriqué, remblai).
- Pose du déshumidificateur au sol (notamment pour faciliter les opérations de maintenance) donc elle sera équipée de grilles de protection.
- Entretien du second terrain (démoussage, traitement, reprise ponctuelle au mortier, mise en peinture) qui sera fait au printemps, en fonction de la météo.

**Tableau récapitulatif des dépenses réalisées et engagées au 18/10/2021 :**

Postes de dépenses		Montant HT	Sous-totaux HT	Montant TTC	Payé TTC	Reste à réaliser TTC
Relevés topographiques	Relevés altimétriques	989,72 €	2 064,54 €	1 187,66 €	1 187,66 €	- €
	Rattachement référentiel NGF	1 074,82 €		1 289,78 €	1 289,78 €	- €
Études de sol	G1+G2AVP	3 480,00 €	7 960,00 €	4 176,00 €	4 176,00 €	- €
	Sondages complémentaires	1 500,00 €		1 800,00 €	1 800,00 €	- €
	G2PRO	2 980,00 €		3 576,00 €	3 576,00 €	- €
Maîtrise d'œuvre	ESQ, APS, APD, DPC, DCE, ACT, DET, AOR	24 950,00 €	24 950,00 €	29 940,00 €	27 786,00 €	2 154,00 €
BET Structure	Étude fondations	800,00 €	800,00 €	960,00 €	960,00 €	- €
Bureau de contrôle	Contrôle Technique (CT) - missions LE et PS	1 610,00 €	3 010,00 €	1 932,00 €	1 159,20 €	772,80 €
	Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS)	1 400,00 €		1 680,00 €	1 008,00 €	672,00 €
Raccordement aux réseaux	Électricité	1 110,00 €	1 110,00 €	1 332,00 €	- €	1 332,00 €

Frais de publication	DILA	720,00 €	720,00 €	864,00 €	864,00 €	- €				
	<a href="http://www.marches-securises.com">www.marches-securises.com</a>	- €	- €			- €				
Marché travaux (coût initial de l'acte d'engagement)	Lot 1 : VRD - Gros oeuvre	139 967,53 €	367 193,53 €	206 573,63 €	76 058,87 €	130 514,76 €				
	Lot 1 : Avenant n°1 (moins-value pieux et plus-value chemin accès)	- 15 392,33 €								
	Lot 1 : Avenant n°2 (Étude gestion des eaux de pluie)	2 190,65 €								
	Lot 1 : Avenant n°3 (sciage des réservations volets et réseau évacuation eaux de pluie)	45 378,84 €								
	Lot 2 : Charpente bois / Couverture-bardage	129 000,00 €					154 800,00 €	138 877,62 €	15 922,38 €	
	Lot 3 : Menuiseries extérieures métal	13 851,00 €					16 621,20 €	- €	16 621,20 €	
	Lot 4 : Électricité	20 100,00 €					24 120,00 €	- €	24 120,00 €	
	Lot 5 : Ventilation	11 142,27 €								
	Lot 5 : Avenant n°1 (grille protection et raccordement EU et AEP cabanon)	2 245,97 €					16 065,89 €	- €	16 065,89 €	
	Lot 6 : Sol sportif	15 000,00 €								
	Lot 6 : Avenant n°1	3 709,60 €					22 451,52 €	- €	22 451,52 €	
	Option fondations sur pieux (à retenir suite résultats étude de sol)	Lot 1 : fondations sur pieux					- €	- €	- €	- €
	Option chauffage	Lot 1 (option) : Terrassement					- €	- €	- €	- €
Lot 2 (option) : sortie toiture		- €	- €	- €	- €					
Lot 5 (option) : chauffage (radiants)		- €	- €	- €	- €					
<b>Total HT et TTC</b>		<b>407 808,07 €</b>		<b>489 369,68 €</b>	<b>258 743,14 €</b>	<b>230 626,55 €</b>				

Comme vous pouvez le constater, malgré les imprévus en cours de chantier, nous restons pour le moment dans le cadre de la somme totale budgétisée, soit 500 000.00 €.

- **Toiture salle omnisports**

L'audit énergétique est terminé. Il met en avant 3 scénarii :

► **Scénario 1** : Isolation du plancher haut, installation d'une VMC double flux, remplacement des radiants gaz actuels par des radiants gaz haut rendement (opération déjà réalisée), remplacement de la chaufferie.

Montant prévisionnel HT : 196 166.00 € HT

Montant prévisionnel subventions (sans les primes CEE) : 81 040.00 €

Reste à charge HT pour la commune : 115 126.00 €

Gain annuel sur le coût des consommations énergétiques : 6 465.00 €

Durée estimative du retour sur investissement : 18 ans



► **Scenario 2** : Isolation du plancher haut, installation d'une VMC double flux, remplacement des radiants gaz actuels par des radiants gaz haut rendement (opération déjà réalisée), remplacement de la chaufferie, isolation murs extérieurs, remplacement menuiseries extérieures.

Montant prévisionnel HT : 425 714.00 € HT

Montant prévisionnel subventions (sans les primes CEE) : 323 320.00 €

Reste à charge HT pour la commune : 102 394.00 €

Gain annuel sur le coût des consommations énergétiques : 8 320.00 €

Durée estimative du retour sur investissement : 12 ans

► **Scenario 3** : Isolation du plancher haut, installation d'une VMC double flux, remplacement des radiants gaz actuels par des radiants gaz haut rendement (opération déjà réalisée), remplacement de la chaufferie, isolation murs extérieurs, remplacement menuiseries extérieures, installation de panneaux photovoltaïques.

Montant prévisionnel HT : 485 339.00 € HT

Montant prévisionnel subventions (sans les primes CEE) : 368 004.00 €

Reste à charge HT pour la commune : 117 335.00 €

Gain annuel sur le coût des consommations énergétiques (en intégrant l'énergie générée par les panneaux photovoltaïques) : 12 976.00 €

Durée estimative du retour sur investissement : 9 ans

- Au regard des données prévisionnelles établies par l'audit énergétique, le choix a été fait de s'orienter vers le scenario n°2 (ou n° 3 en fonction des données affinées au moment de l'Avant-Projet Détaillé et si celui-ci est plus intéressant d'un point de vue économique et écologique).

- Afin de répondre aux objectifs fixés par la législation de réduction des consommations énergétiques et de réduction des émissions des gaz à effet de serre, notamment pour les Établissements Recevant du Public (ERP) de plus de 1000 m<sup>2</sup> (ce qui est le cas de la salle omnisports), il est à minima nécessaire de mettre en œuvre le scenario n° 2.

- Vu le montant important des travaux, l'équipe municipale souhaite solliciter et obtenir les subventions auprès des partenaires avant de commencer l'opération, afin de financer le projet à l'aide d'un prêt relais.

En effet, la somme budgétisée en 2020 (150 000.00 €) et alimentée en 2021 (50 000.00 €) qui est de 200 000.00 € n'est pas suffisante pour réaliser le scenario n° 2 (ou n°3), et nous ne souhaitons pas affaiblir la capacité d'investissement de la commune en orientant autant de fonds propres vers un seul projet.

- Pour ce faire, nous avons missionné le bureau d'études CETEC pour une mission de maîtrise d'œuvre sur ce dossier et une demande de subvention pour la phase « études » (30 % du montant des études pris en charge) a été déposée dans le cadre du dispositif Effilogis.

Le bureau d'études CETEC est chargé de nous présenter un Avant-Projet Détaillé (APD) et un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) avant la fin de l'année pour être en mesure de déposer une demande de subvention pour la phase « travaux » dans le cadre du dispositif Effilogis (45% du montant des travaux pris en charge si obtention) et une demande de subvention DETR.

- Les questions relatives aux frais d'entretien et de garantie des panneaux photovoltaïques seront posées au Bureau d'études CETEC.

Les travaux ne débiteront pas dans l'immédiat, une entreprise a été missionnée pour réparer les fuites en toiture pour la somme de 1 000.00 € environ.

**Sophie RADREAU** : « Le choix a été fait de s'orienter soit sur le scénario 2, soit sur le scénario 3 en fonction des données de l'avant-projet détaillé à venir. Avez-vous des questions par rapport à cette toiture ? comme il y a des fuites qui sont assez importantes, il y a des travaux prévus, pas encore faits à cause des conditions climatiques jusqu'à maintenant, mais il était prévu de faire des réparations pour limiter les infiltrations en attendant les grosse rénovation »

**Bernard DURY** : « Concernant le scénario 3, c'est plutôt séduisant, car c'est seulement une différence de 15 000 € pour la commune, et le bâtiment est plutôt bien orienté par rapport au soleil »

**Sophie RADREAU** : « C'est vrai que ça paraît séduisant. On verra avec les chiffres un peu plus affinés »

**Jean-Luc MARTINO** : « Il n'est pas si bien orienté que ça »

**Sophie RADREAU** : « Je suis d'accord »

#### - **Réaménagement lotissement face gendarmerie**

L'étude avait été commandée avant l'été et une esquisse puis un avant-projet nous ont été présentés début septembre.

L'avant-projet a été présenté aux habitants du lotissement lors d'une réunion publique le 23/09/2021.

Les suggestions des habitants ainsi que leurs doléances (stationnement, priorité aux carrefours...) ont été prises en compte afin d'amender le projet dans la mesure du possible, notamment en fonction des contraintes techniques et de sécurité.

Le projet a donc été modifié en ce sens.

Un passage caméra a été demandé à Véolia (par l'intermédiaire de PMA) afin de vérifier l'état des réseaux d'assainissement et effectuer d'éventuelles réparations en amont.

Au regard du montant prévisionnel des travaux (environ 350 000.00 € TTC) plus important que la somme budgétisée pour ces derniers (250 000.00 €), les modalités de mise en œuvre vont être étudiées (demandes de subvention et lancement de l'opération uniquement si notification de ces dernières avec financement du complément via un prêt relais OU provision supplémentaire dans le prochain budget...).



**Bernard DURY :** « Il y a beaucoup de sens uniques. C'est une demande des habitants ? »

**Sophie RADREAU :** « C'est pour permettre aux voitures de se garer, et pour faire des trottoirs aux normes surtout. C'est pour ça qu'on est obligé de créer des sens uniques »

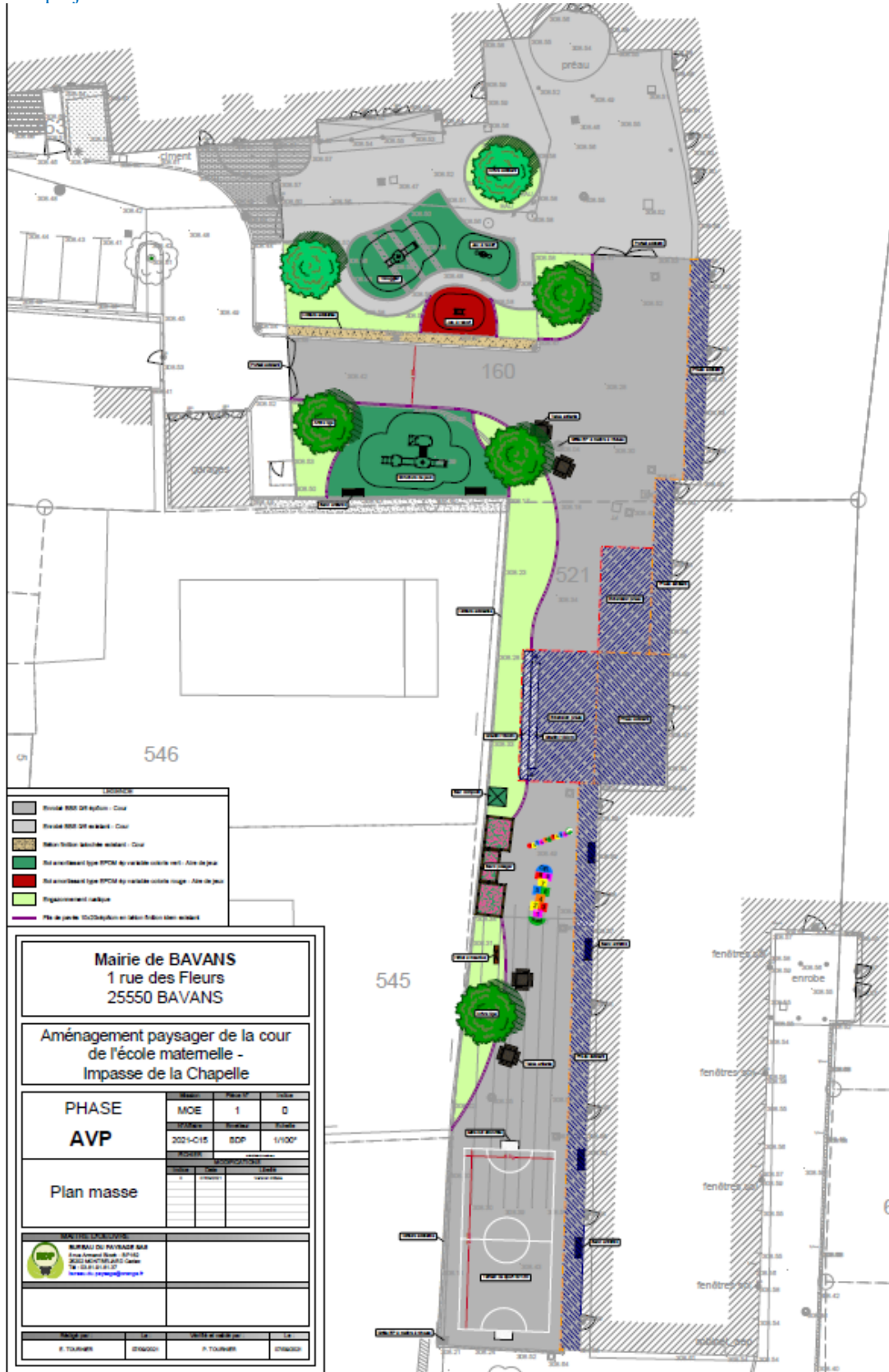
- **Réaménagement cours d'école**

- Les études Avant-Projet pour les réaménagements des cours des écoles Radreau 1, Radreau 2 et Dolto ainsi que celles relatives au réaménagement des abords de l'école Radreau pour traiter les problématiques liées aux flux et au stationnement nous ont été restituées en septembre.

- Montants estimatifs des travaux (variations possibles en fonction des choix à venir) :

**Cours Dolto :**

Plan projet



**Cours Radreau 1 et 2 + aménagement des abords :**

Entre 566 646.00 € TTC (solution 2) et 594 624.00 € TTC (solution 1)

Plans projet solutions 1 - Cours Radreau 1 et 2 + réaménagement abords

→ Voir pages suivantes Commission "Sécurité – Action sociale – Communication"

- Réaménagement quartier Champerriet

Une étude Avant-Projet a été commandée et nous sera restituée le 20/10/2021.

Les éléments seront communiqués lors de la prochaine Commission « Finances-Personnel ».



■ **Bilan travaux terminés (Mise à jour suite notifications DETR)**

- **Place Centrale et Carrefour rues des Fleurs et du Carrosse**

Montant total des dépenses : 631 210.83 HT soit 757 453.30 € TTC <sup>(1)</sup>

Montant total des recettes : 446 746.28 € <sup>(2)</sup>

Taux de subvention (sur le montant HT) : 70.78 %

Montant prévisionnel FCTVA : 124 252.64 € (soit 16.404% du montant global des dépenses TTC)

Reste à charge pour la commune avant recouvrement de la TVA en N+2 : 310 707.02 €

**Reste à charge définitif pour la Commune : 186 454.38 €**

<sup>(1)</sup> Montant qui inclut les relevés topographiques, les frais de bornage, l'assistance maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, les frais de publication du marché public, la mission Sécurité et Protection de la Santé (SPS) et les travaux.

<sup>(2)</sup> Montant qui inclut les subventions de la Région (HABAM), du Département (Contrat P@C, amendes de police et OPSA) et DETR. À noter que les subventions OPSA et DETR sont notifiées, mais les versements n'ont pas encore été réalisés, donc une petite variation des montants pourrait intervenir.

- **Construction d'une restauration scolaire**

Les travaux sont terminés, le bâtiment est utilisé depuis avril 2021 (uniquement pour les temps périscolaires des matins et des soirs et pour le centre de loisirs du mois de juillet), l'inauguration a eu lieu début septembre et les subventions sont en cours de recouvrement.

**Tableau du bilan financier de l'opération :**

Montant total de l'opération HT	852 151,38 €
Montant total de l'opération TTC	1 022 581,66 €

Partenaire	Dispositif	Montant subventions notifiées	Pourcentage de participation
CAF	Aide périscolaire	45 000,00 €	5,28%
PMA	Fond de concours	50 000,00 €	5,87%
Département	Contrat P@C	121 297,00 €	14,23%
Région	Contrat Territoire	117 475,00 €	13,79%
Région	Effilogis-BEPOS	107 919,40 €	12,66%
État	DETR	236 993,09 €	27,81%
<b>Total</b>		<b>633 684,49 €</b>	<b>74,36%</b>

Reste à charge total avant sollicitation du FCTVA : 388 897.17 €

Montant du remboursement par le FCTVA en N+2 : 167 744.30 €

**Reste à charge total et définitif après recouvrement du FCTVA : 221 152.87 €**

- **Parking bibliothèque**

Les travaux sont terminés et réceptionnés. La subvention DETR demandée nous a été notifiée.

**Bilan financier de l'opération :**

Montant total des travaux (y compris abaissements des bordures, mises aux normes PMR et marquage des deux passages piétons, mise en place de fourreaux sous chaussée et ouvrages nécessaires au raccordement à la fibre de la bibliothèque, signalisation horizontale et verticale) : 36 969.00 € TTC

Montant DETR notifié (30 % de la dépense initialement prévue HT) : 9 568.80 €

Reste à charge prévisionnel de la commune avant recouvrement de la TVA en N+2 : 27 400.20 €

**Reste à charge total et définitif après recouvrement de la TVA : 21 335.81 €**

■ **Subventions notifiées et non prévues au budget : (334 494.29 € au total)**

- **DETR (notifié le 16/09/2021)**

- Réfection de la rue des Acacias : 6 346.80 €
- Réaménagement du carrefour rues des Fleurs et du Carrosse : 41 624.42 €
- Création d'un parking vers la bibliothèque : 9 568.80 €
- Rénovation énergétique de la chaufferie de la Mairie : 4 522.61 €
- Réfection de la Rue du Mont-Bart : 14 668.00 €
- Réaménagement de la Place Centrale : 101 803.66 €

- **Conseil Régional - couverture terrain tennis** 95 960.00 €

- **Conseil Départemental - couverture terrain tennis** 60 000.00 €

Montant total des subventions 334 494.29 €

## ■ **Décisions modificatives**

Les dépenses et les recettes imprévues généreront des décisions modificatives en fin d'année. Nous ne pouvons pas les préciser à cette heure, car l'exécution budgétaire n'est pas suffisamment avancée et d'autres imprévus peuvent survenir dans la période.

**Agnès TRAVERSIER** : « Une petite question concernant la restauration scolaire : le mur où les jeunes peuvent s'asseoir devait être peint au départ. C'était compris dans le prix. Et il est resté tel que »

**Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire** : « Le mur de projection ? là où on s'assoit ? »

**Sophie RADREAU** : « Le mur circulaire ? »

**Agnès TRAVERSIER** : « Il était prévu des bandes de peintures différentes »

**Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire** : « Non, ce qui était prévu, c'était des briques de parement. Il y a eu une moins-value, il y a eu un avenant en cours de chantier parce qu'il y a autre chose qui a été ajouté, pour équilibrer les coûts. Je ne vois pas de quelles peintures vous parlez, vous parlez peut-être des "crayons" multicolores, les pare-soleils ? si vous parlez de cela, ils ont été supprimés et remplacés par les BSO, les brise soleil orientables »

**Agnès TRAVERSIER** : « Ça, c'est à l'intérieur, je parle du mur extérieur »

**Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire** : « Les pare-soleils étaient prévus à l'extérieur, pas à l'intérieur. Sur le mur extérieur, il n'y avait pas de peinture prévue. Je ne crois pas, je vérifierai »

## → **COMMISSION « SÉCURITÉ – ACTION SOCIALE – COMMUNICATION »**

**séances du 29 septembre et du 06 décembre 2021**

– **rapporteur Jean-Pierre LOUYS** ↗

La Commission accueille Madame Christine MORENO en lieu et place de Monsieur Christian LAFRANCE démissionnaire pour cause de déménagement.

### **Action sociale**

#### ▶ **Épicerie solidaire**

- Nous avons rencontré Madame SCHNEUWLY en charge du CCAS sur la ville Mathay qui a mutualisé ses moyens avec la ville de Mandeuire pour mettre en place une épicerie solidaire.

Cette épicerie fonctionne sur 58 familles bénéficiaires. La banque alimentaire est le fournisseur exclusif et la facturation aux usagers se fait selon un système forfaitaire. Rendez-vous sera pris pour se rendre sur place prochainement.

- Rencontre avec les Jardins d'Idées le 06/10. Échange sur la possibilité de travailler ensemble sur notre projet.

Présentation des diverses formules de livraison existantes (Formule Pro ou Formule Paniers Solidaires).

- Visioconférence avec Monsieur HINCELIN de la Banque Alimentaire de Besançon le 04/11.

La Banque Alimentaire propose des conventions partenariats avec les villes qui le souhaitent.

Livraison en produits frais, produits secs, fruits et légumes. Aide logistique par le prêt de réfrigérateurs et congélateurs.

- Types de structures :

Si nous nous constituons en Épicerie Sociale, les fonds financiers proviennent de l'Etat.

Si nous optons pour une Épicerie Solidaire, les fonds sont européens et sont plus importants.

Nous pouvons nous appuyer sur la structure du CCAS (ex : Fesches Le Chatel)

Nous pouvons créer une association avec agrément à demander en Préfecture (ex : Mandeuire Mathay).

La banque alimentaire accompagne et aide ensuite au projet.

Une rencontre en présentiel est programmée pour le mois de janvier.

La salle se situant au bout de la bibliothèque utilisée auparavant par le périscolaire a été envisagée comme lieu d'implantation de l'épicerie.

#### ▶ **Bons Seniors**

628 bons d'achat de 30 € ont été distribués les 15 et 16 novembre pour les personnes âgées de 71 ans et plus.

#### ▶ **Goûters Seniors**

Le goûter a pu être organisé cette année.

Le 27 novembre à la salle des fêtes, 140 de nos seniors se sont retrouvés pour un moment de convivialité. L'animation était assurée par le groupe Tentation Danse pour un spectacle très apprécié.

**Nathalie ATAR** : « Je voulais savoir par rapport à l'épicerie solidaire d'où était née l'idée et est-ce qu'a été estimé le nombre de familles concernées »

**Jean-Pierre LOUYS** : « Pour l'instant, quand on fait un peu le bilan avec le CCAS, on a à peu près une vingtaine de familles, 25. On sait ce qui s'est passé par exemple sur Mandeuire ou Mathay, le fait de créer une épicerie peut amener des gens qui vont actuellement sur d'autres structures au niveau de l'alimentation. Ça peut être quelque chose qui croît dans le temps »

**Nathalie ATAR** : « Et le coût ? Vous avez déjà une idée ou c'est vraiment à l'étude ? »

**Jean-Pierre LOUYS** : « Oui complètement »

**Agnès TRAVERSIER** : « Concernant les paniers solidaires, nous n'avons pas eu d'information à ce propos. Comment ça fonctionne ? et combien y a-t-il de bénéficiaires jusqu'à présent ? Ça fonctionne comment ? »

**Jean-Pierre LOUYS** : « Nous n'avons pas encore tous les éléments, c'est à l'étude »

**Agnès TRAVERSIER** : « Et pour le fonctionnement, il faut contacter le CCAS ? »

**Jean-Pierre LOUYS** : « C'est au niveau du CCAS que l'enregistrement est fait, et c'est 2 € par personne »



**Agnès TRAVERSIER** : « Les paniers reviennent à combien ? Venant des Jardins d'Idées, ça ne va pas être 2 € »

**Jean-Pierre LOUYS** : « Je demanderai les chiffres et je te les donnerai »

### Communication

#### ► Site Internet

Notre prestataire Monsieur Valodia SARKISSIAN travaille actuellement sur l'architecture du site en fonction des diverses indications et souhaits formulés en amont (ergonomie, aspect visuel, rubriques ...).

Monsieur SARKISSIAN nous a envoyé ses propositions pour le nouveau logo de la ville. Le thème de la cerise et des divers lieux références de Bavans a été retenu. La couleur et la police doivent être débattus.

Monsieur Valodia SARKISSIAN nous présentera le 07 décembre l'architecture de notre nouveau site internet

Nous travaillons actuellement sur les thèmes et rubriques qui viendront enrichir le site.

#### ► Revue annuelle

Nous commençons à réunir les éléments qui seront retenus pour la revue.

Une page spéciale sera consacrée aux 100 ans de la chorale.

**Agnès TRAVERSIER** : « Pourquoi vous changez de logo chaque fois que vous êtes aux manettes ? »

**Jean-Pierre LOUYS** : « Parce que, n'ayant pas une expertise folle en la matière, je me suis renseigné auprès de gens qui travaillent dans ce domaine, qui ont trouvé que notre logo était "vieillot", vieillissant »

**Agnès TRAVERSIER** : « Est-ce que le nouveau site reprendra les éléments qui sont sur le site actuel ? »

**Jean-Pierre LOUYS** : « La plupart, oui. On ne va pas inventer un site internet »

**Agnès TRAVERSIER** : « Il y aura les comptes-rendus des Conseils Municipaux, les Bavans Infos ? »

**Jean-Pierre LOUYS** : « Bien sûr, c'est incontournable. Simplement il y aura des choses qui seront plus faciles. Dès l'instant que l'on arrivera sur le portail d'accueil, on aura par exemple une rubrique qui reprendra toutes les actualités, ça sera un peu plus dynamique au niveau de l'ergonomie »

### Sécurité

#### ► Caméras de vidéoprotection

Nous avons reçu et étudié un nouveau devis du prestataire SEEB qui ne comporte pas de contrat de maintenance, source de difficultés à envisager sur notre budget de fonctionnement.

**Jean-Pierre LOUYS** : « Nous avons reçu un 3<sup>ème</sup> devis émanant de la société ESP. Il ne reste plus qu'à faire un comparatif entre les différents devis »

#### ► Sécurité et circulation au niveau des écoles Radreau

Nous avons reçu une étude du Bureau du Paysage pour une proposition de modification de l'implantation des parkings et axes de circulation tenant compte des enjeux liés à la sécurité et aux mobilités.



Mairie de BAVANS  
1 rue des Fleurs  
25550 BAVANS

Aménagement des cours de l'école  
Radreau et requalification des accès  
et stationnement

PHASE	MOE	1	0
	DATE	05/02/2021	05/02/2021
AVP	2021-C15	BDP	1/200'
	PROJET	AMÉNAGEMENT DES COURS DE L'ÉCOLE	

Plan masse

- LEGENDE
- Enrobé SRS5 0/10 ép/5cm - Chaussée et stationnement
  - Enrobé SRS 0/5 ép/5cm - Trottoir, seuil d'accès et raccord divers
  - Béton C30/37 3/4 fibre et armé finition écaillée ép/10cm - Plancher
  - Solite catalane 0/4 stabilisé et renforcé à la chaux ép/5cm - Aire de jeux
  - Sol amorce béton EPCM ép variable - Jais de joint
  - Gravier 6/10 ép/10cm - Raccord divers
  - Résine gravillonnée 2,5/5mm - Marquage sur chaussée
  - Bordure T2 haute en béton finition granulée - Vue 14cm
  - Bordure T2 basse en béton finition granulée - Vue 2cm
  - Bordure en P1 en béton finition granulée
  - Fil de pavé 18/20-ép/5cm en béton finition granulée
  - Vilpe métallique 5x100mm
  - Mur en L en béton finition grès lisse
  - Clôture treillis soudé double fil en acier

**MATIERE DISCUTÉE**

**BDP** BUREAU D'ÉTUDES  
8 rue Américain - 89000  
25222 MONTIGNEY-BAVANS  
Tel : 03 80 81 81 81  
www.bdp-paysans.com

**Solution 1**





La solution n°1 permettrait la création de 115 places contre 94 places aujourd’hui. Création d’un parking de 14 places à proximité des cours de tennis et places de parking rue des Anémones en épi.

La solution n°2 permettrait de créer 123 places de parking. Toujours création du parking de 14 places vers le tennis + parking de 15 places sur terrain NEOLIA et places de parking rue des Anémones laissées en l’état.

**Aurélié PLANÇON** : « Au niveau des plans, on parle de la sécurité des enfants, et vous faites ici (en haut), une entrée, donc ça veut dire que toutes les voitures vont passer automatiquement devant l’école pour sortir, à savoir que le souci est toujours qu’ici (en bas) ça soit bouchonné. Ici, si vous faites une sortie au lieu de cette entrée (en haut), ça veut dire que la moitié du parking c’est-à-dire le parking au-dessus, les gens vont pouvoir sortir (en haut) et ça va désencombrer la rue le long de l’école parce qu’il n’y aura plus que la moitié des voitures qui vont passer devant l’école, le reste pourra être évacué par le dessus ; ça veut dire que s’il n’y a qu’une entrée (en bas), soit les voitures elles montent pour sortir, soit elles passent devant l’école et repartent, ça fait moins de voitures qui passent devant l’école, donc automatiquement

moins de bouchons, parce qu'on sait bien que le problème en ce moment, c'est le carrefour en bas où on a du mal à évacuer les voitures. Au passage piétons devant l'école, les enfants traversent, ils ne se regroupent pas pour traverser en fait, ils passent tous les uns après les autres et automatiquement les voitures sont arrêtées et plus personne ne pourra sortir. Donc il faut revoir le sens en fait, si vous m'avez comprise...»

**Jean-Pierre LOUYS** : « Il y a une chose que je ne comprends pas... »

**Aurélié PLANÇON** : « En haut, au lieu de faire une entrée, vous faites la sortie »

**Jean-Pierre LOUYS** : « Entre les deux groupes d'immeubles ? »

**Aurélié PLANÇON** : « Donc les voitures qui vont se garer en haut, elles sortent au lieu de repasser devant l'école. Parce que le problème c'est qu'il n'y aura plus que dix minutes de battement entre midi et deux, si toutes les voitures sortent au même endroit, plus les enfants qui traversent, ça va bouchonner. On peut désencombrer la rue en faisant une sortie plutôt qu'une entrée (en haut) »

**Jean-Pierre LOUYS** : « On va travailler, ce n'est qu'un projet pour le moment »

**Aurélié PLANÇON** : « Pour la sécurité des enfants, ça ferait moins de voiture qui passent devant, car les places du haut seraient évacuées par en haut »

**Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire** : « Il y a des avantages et des inconvénients »

**Aurélié PLANÇON** : « Si en plus il n'y a qu'une sortie... »

**Jean-Pierre LOUYS** : « Je comprends bien. Mais on ne va pas trouver de solution miracle. On va essayer de faire au mieux, en tenant compte de toutes les remarques »

**Sophie RADREAU** : « Le chemin piétonnier le long de l'école est complètement sécurisé pour les enfants. On va étudier votre remarque. Merci »

## → COMMISSION « ENVIRONNEMENT – AMÉNAGEMENT URBAIN – PATRIMOINE »

séance du 08 octobre 2021

– rapporteur **Christine BUSSON** ↗

### Champerriet

► La portion de piste cyclable qui passe au fond du quartier et arrive derrière le stade est en travaux depuis environ un mois. Elle sera terminée dans les délais prévus : fin du 2<sup>ème</sup> semestre 2021.

► La portion suivante qui doit traverser Bavans est encore à l'étude.

► Le diagnostic "En marchant" a permis de faire un certain nombre de constats dans le quartier et d'alimenter la réflexion en vue de sa proche réhabilitation.

Des demandes particulières émises par des habitants seront étudiées et pourront y être intégrées.

**Projet NEOLIA** (sous la gendarmerie, au début de la rue des Vergers à droite, depuis le carrefour des Egreyottes)

Présentation papier de l'avant-projet qui comporte 12 pavillons en bande.

### À Bel-Air, rues Pasteur, Cuvier, Pergaud, Hugo : réaménagement des rues

► Compte-rendu de la rencontre avec les habitants le 23 septembre salle Pagnot : ils sont majoritairement favorables au fait de passer ces rues en sens unique mais demandent une attention particulière aux places de parking.

► Présentation sur écran de ce projet.

► *À noter* : les réseaux sont à contrôler en premier et s'ils doivent être refaits les travaux de surface devront être différés.

### Rue des Vergers : la construction des immeubles NEOLIA se termine

Une rencontre entre NEOLIA et les riverains de la rue des Jardins a eu lieu pour finaliser le choix des clôtures. Un particulier souhaiterait que la clôture, pour une question d'esthétique, soit prolongée entre sa propriété et du terrain communal et que les frais occasionnés soient partagés. La Commission estime que la demande n'est pas justifiée.

### Achat de terrain communal

Un riverain avait sollicité la Mairie il y a quelques années pour acheter du terrain communal entre la rue de la Mairie et la rue de la Dîme. L'achat n'avait pas été finalisé à cette époque. Aujourd'hui la demande est relancée. Le dossier est réouvert et suit son cours.

### Chemin de « défruit »

Entre la rue des Vergers et la rue des Jardins existait un chemin de « défruit » que l'on souhaiterait pouvoir remettre à la disposition des promeneurs. Le dossier est ouvert : nous recherchons des informations.

### Divers

► La première visite des élus dans les quartiers a eu lieu le 26 septembre rue des Vergers.

Peu de personnes se sont déplacées (on essaiera une autre demi-journée).

Mais celles qui viennent ont beaucoup de choses à dire ...

► Les Journées du Patrimoine se sont bien passées : l'exposition de peintures, sculptures et photos a eu lieu dans l'une des poudrières du Fort du Mont-Bart. Les enfants des écoles maternelle et élémentaire ont bien joué le jeu : merci à leurs enseignants et à tous les artistes participants.

À noter qu'il faudrait éviter que la date coïncide avec une autre manifestation.

► Première participation à la campagne d'"Octobre rose" : pour l'occasion, les fleurs existantes ont été repeintes et placées à des points stratégiques.

Pour l'an prochain, nous pensons à une possible **marche rose** au profit de la ligue contre le cancer. Les modalités et l'organisation restent à définir.

► **Environnement** : le nettoyage d'automne aura lieu le 23 octobre : rendez-vous à la salle des fêtes dès 8h30. Un flyer pour chaque enfant a été distribué dans les écoles.

► Les illuminations de Noël commenceront début décembre.

Le symbole retenu pour cette année est un sapin, petit ou grand, visible depuis la rue.

Relance du concours des maisons décorées.

► **Patrimoine** : animation Michel DELOYE

La visite aux Abris sous Roches pour les CM1 et CM2 s'est déroulée le 7 octobre toute la journée.

La visite du centre de Bavans pour les élus, prévue pour le 14 novembre, a été annulée pour cause de mauvais temps.

**Agnès TRAVERSIER** : « Concernant l'achat de terrain communal, j'ai été interpellée par la personne en question qui s'est étonnée d'avoir demandé un rendez-vous à Madame le Maire et d'avoir été reçue par toi, Christine. »

**Christine BUSSON** : « Tu parles de quel terrain, s'il-te-plaît ? »

**Agnès TRAVERSIER** : « Rue de la Dîme, elle a demandé à être reçue par Madame le Maire, elle a été reçue par toi et un habitant de Bavans, qui est non élu et qui n'est pas un administratif »

**Christine BUSSON** : « Oui, j'ai ... »

**Agnès TRAVERSIER** : « Monsieur BEPOIX était avec toi, il n'est pas au Conseil municipal »

**Christine BUSSON** : « Oui, parce qu'il fallait qu'on fasse un historique justement, de la situation »

**Agnès TRAVERSIER** : « C'est un peu embêtant d'être reçu par des gens qui ne sont pas élus, c'est aux élus de recevoir les gens avec des administratifs »

**Christine BUSSON** : « Évidemment. Tu sais très bien que Monsieur BEPOIX était bien placé à cette époque, il y a quelques années, pour apporter des éléments d'informations. Il me paraissait important, avant de prendre des décisions ou de laisser Madame EINHORN rencontrer Madame le Maire, d'avoir des éléments à lui fournir pour avoir le maximum d'informations »

**Agnès TRAVERSIER** : « Tu pouvais peut-être les demander en-dehors de la personne »

**Christine BUSSON** : « On essaie de rassembler le maximum de gens pour avoir le maximum d'informations »

**Agnès TRAVERSIER** : « C'est une façon curieuse de recevoir les gens pour traiter les affaires »

**Christine BUSSON** : « Madame EINHORN vient toutes les semaines à la mairie »

**Agnès TRAVERSIER** : « Que ce soit Madame EINHORN ou quelqu'un d'autre... »

**Christine BUSSON** : « On la rencontre. On a rassemblé tous les éléments qui nous paraissaient importants pour régler son problème »

**Sophie RADREAU** : « Je te trouve quand même gonflée Agnès, tu ne recevais personne et là tu critiques mon adjointe à l'urbanisme quand elle reçoit quelqu'un »

**Agnès TRAVERSIER** : « Je pense que tu ne peux pas dire ça car tu n'étais pas là tout le temps, mais je recevais, je pense qu'il y a des témoins qui peuvent... on ne va peut-être pas leur demander, mais je recevais les gens qui me le demandaient »

**Sophie RADREAU** : « Mais oui, bien sûr ! »

## → COMMISSION « PETITE ENFANCE – VIE SCOLAIRE – JEUNESSE »

séance du 15 novembre 2021

– rapporteur Jean-Luc MARTINO ↗

### Conseils des écoles F. DOLTO et C. RADREAU

► Conseil d'école primaire C. RADREAU

À noter :

- L'arrivée de Monsieur Frédéric FELTEN au poste de direction ;
- 8 classes et 16 enseignants ;
- Effectif 2021-22 : voir ci-dessous sur le compte-rendu du Conseil d'école.

Remarque : la baisse significative de l'effectif de l'école primaire n'a pas impacté le taux de fréquentation du service de la restauration scolaire, bien au contraire, la demande est plus forte (1777 repas), on note une augmentation de 15% par rapport au mois de septembre 2020 (1546 repas).

► Conseil d'école maternelle F. DOLTO

À noter :

- 5 classes, 7 enseignantes (dont 3 nouvelles), 4 ATSEM (3 TP + 17h)
- Effectif 2021-22 : voir ci-dessous sur le compte-rendu du Conseil d'école.



Le Conseil d'école du 1<sup>er</sup> trimestre 2021/2022 s'est réuni à la salle des fêtes de Bavans le mardi 19 novembre 2021 à 18h00.

**Personnes excusées :**

Mme l'inspectrice de l'éducation nationale  
Mme BEUCLER  
Mme QUENTEL  
Mme BRENDEL  
Mme PLANCON  
Mme FAYARD  
Mme MOUGEY  
Mme PERCHERON  
Mme TEKFAOUI

**Ordre du jour :**

- Présentation des membres du conseil d'école
- Règlement intérieur du conseil d'école
- Effectifs, organisation des classes, APC
- Règlement intérieur de l'école Claire Radreau
- Cantine et changements d'horaires au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Sécurité et PPMS
- Périscolaire
- Dispositif CLAS
- Coopérative scolaire
- Projets, sorties, et spectacles prévus
- Travaux et matériel demandés
- Questions diverses

**INSTALLATION DU CONSEIL D'ECOLE**

La séance commence à 18h00. Monsieur Felten demande si une personne veut bien être secrétaire de la séance Madame DORBON accepte de le faire.

M. Felten demande d'excuser l'absence de L'Inspectrice de l'éducation nationale : Mme Vieille-Marchiset, ainsi que Mmes Mougey, Beucler, Quentel, Brendel, Plançon, Fayard, Percheron, Tekfaoui.

Mot d'accueil de M. Felten avec un remerciement pour l'équipe éducative, la municipalité et les parents d'élèves.

Les élections des parents d'élèves se sont déroulées le vendredi 8 octobre.

Le taux de participation est de 30 %. C'est à peu près la même chose que pour la maternelle.

Le faible taux s'explique aussi par le fait qu'il n'y avait qu'une seule liste.

**I. PRESENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ECOLE**

Président : M. Felten, directeur

Secrétaire : Madame DORBON

Enseignant(e)s :

- Mme Fenger-Rodeschini : CP
- Mme Cantin: CP/CE1
- Mme Beucler et Mme Mougey : CE1
- Mme. Longpré et Mme Quentel : CE1/CE2
- Mme Thouret : CE2
- Mme Rossi : CM1

- Mme Dorbon : CM1 / CM2
- M Felten et M Chevy CM2
- Mme SARDIN remplaçante en CE1 CE2
- Mme Fayard et Mme Percheron :ULIS

Rased rattaché à l'école :

- Mme Brendel : maîtresse E

Municipalité :

- M Martino, adjoint aux affaires scolaires
- Mme Bissoli , directrice du périscolaire
- Mme Radreau, Maire de Bavans

Représentants des parents d'élèves :

Titulaires :

- Mme Aquilano
- Mme Tekfaoui
- Mme Jeannoutot
- Mme Dautrey
- Mme Briquez
- Mme Bandlé
- Mme Chauvez
- Mme Yavuzsoy

Suppléants :

- Mme Plançon
- M. Cerutti
- Mme Fortu

:

## II. EFFECTIFS – ORGANISATION DES CLASSES - APC

Répartition par niveau :

	<u>115</u>
<b>CYCLE II</b>	
CP	<u>36</u>
CE1	<u>39</u>
CE2	<u>40</u>
<b>CYCLE III</b>	<u>78</u>
CM1	<u>42</u>
CM2	<u>36</u>
<b>Total</b>	<u>193</u>

10 élèves intégrés au dispositif ULIS sont inclus dans leur classe de référence selon les apprentissages menés et leurs capacités.

## Répartition par classe

CP/CE1 - 13/10	23
CP	23
CE1/CE2 - 6/16	22
CE1	23
CE2	24
CM1	26
CM1/CM2 - 16/9	25
CM2	27
<b>Total</b>	<b>193</b>

**Constat :** baisse des effectifs : -14 élèves par rapport à l'année dernière. Départ de 4 élèves prévu.

La moyenne actuelle est de 24,12 élèves par classe.

A la fin de l'année 34 élèves de CM2 quittent l'école et à la rentrée 34 élèves arrivent en CP. La situation devrait donc être la même que cette année.

La mairie soulève le fait que de nouvelles constructions (16 logements) seront mises en location dans l'année et encore 12 autres par la suite, du coup quelques familles devraient logiquement s'installer ce qui entraînera sans doute de nouvelles inscriptions.

### APC :

Les séances d'APC (aides pédagogiques complémentaires) se déroulent les mardis et jeudis de 16h15 à 17h00. Suite au protocole sanitaire et aux rentrées échelonnées, chaque enseignant a adapté ses horaires. Le principe des APC est de travailler autour des fondamentaux avec un petit groupe d'élèves. Comme cela se déroule en dehors du temps scolaire, l'accord des parents est nécessaire. Une majorité de parents accepte ces séances mais il y a des refus.

### Cours ELCO :

Des cours d'ELCO arabe (Algérie) seront dispensés le mercredi matin certainement au mois de novembre. Des cours d'ELCO turc et serbe sont organisés à Voujeaucourt et Etupes.

## **IV Cantine et changements d'horaires au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Monsieur Martino explique le projet de la Mairie :

Cf projet mairie

Nouveaux horaires pour l'école Claire Radreau :

Accueil matin	Entrée en classe	Fin de matinée	Accueil après-midi	Entrée en classe	Fin des cours
8h05	8h15	11h25	13h15	13h25	16h15
Temps d'enseignement : 3H10			Temps d'enseignement : 2H50		

### **III. REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE CLAIRE RADREAU**

L'équipe pédagogique porte à la connaissance des parents et des élus le fait que plusieurs élèves sont venus à l'école avec des tenues inappropriées, (tshirt très courts, ...). Il serait souhaitable d'intégrer une règle dans le règlement intérieur de l'école précisant ce qu'est une tenue correcte.

Madame Radreau soulève le fait qu'il est indispensable que les règles qui s'appliquent aux jeunes filles soient identiques à celles appliquées aux jeunes garçons. La question est laissée en suspens.

Changements prévus pour les horaires par la municipalité à partir de janvier 2022 en raison de la nouvelle organisation de la restauration scolaire. (cf IV)

M. Felten propose de voter le règlement intérieur et l'avenant concernant les nouveaux horaires.  
Vote : pour : 19 contre : 0 abstentions : 0

#### **IV SECURITE**

Comme mentionné précédemment, le plan Vigipirate est toujours d'actualité. Le risque principal est un attentat contre lequel il faut se protéger et se préparer. Pour cela il existe un PPMS intrusion

Le plan particulier de mise en sûreté élaboré les années précédentes a été remanié par M. Felten car il faut l'adapter aux nouveaux arrivants.

Il y aura un exercice « Attentat-Intrusion » qui sera certainement piloté par l'inspection académique. L'année dernière il s'est déroulé courant décembre.

Un exercice alerte incendie dans le bâtiment 1 a eu lieu le lundi 11 octobre 2021 à 14h15 pour le bâtiment deux il sera fait le 22 octobre.

Deux autres exercices seront organisés dans l'année.

##### **PPMS « Risques majeurs » :**

Le PPMS a été réactualisé. Il s'agit de la mise en place d'une organisation interne à l'établissement permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels en cas de risques majeurs (transport de matières dangereuses, inondation, tempête...) en attendant les secours. L'alerte est donnée à l'aide de la corne de brume.

Monsieur Felten remercie le service scolaire qui se charge tous les ans de la mise à jour de la malle PPMS et qui veille au bon fonctionnement du matériel.

Dans le bâtiment 2 : Mme Percheron ou Fayard donne l'alerte.

Dans le bâtiment 1 : Mme Longpré ou Quentel donne l'alerte

##### **PPMS « Attentat intrusion » :**

Pour le signal : Mme Longpré ou Mme Quentel (Bat 1) ou Mme Fayard ou Mme Percheron (Bat 2) envoie un SMS à ses collègues pour les prévenir de l'intrusion. Le directeur prévient les autorités.

#### **IV. COOPERATIVE SCOLAIRE**

- Bilan de l'année dernière. Madame Beucler est absente .
- Le bilan sera présenté au prochain conseil d'école

##### **Notes de Madame Beucler :**

Produits pour l'année scolaire 2020 – 2021 :

Seulement 137 élèves sur 207 l'année dernière ont donné le COOP (en diminution chaque année)

Les avoirs des projets annulés à cause du COVID ont été remboursés.

L'ASE a payé la classe transplantée d'un élève (novembre 2019).

Bénéfice photos : 1870,30€

Bénéfices vente de chocolats : 674,19€

Bénéfices galettes 348€

Dépenses pour l'année 2020 - 2021

Chaque enseignant reçoit la moitié de la somme versée par les familles au titre de la coopérative scolaire soit 7€ par élève. Cette somme sert à acheter des fournitures pour Noël, fête des mères, des pères, pour l'achat d'applications...

Il n'y avait pas de projets pour l'année 2020 2021 mais il restait à payer le solde de la piscine 2019 / 2020.

L'équipe pédagogique a offert l'année dernière un livre de la collection lire c'est partir pour Noël (215,90€)

Une animation a eu lieu en mai sur le respect de soi par Dan le Conteur (765€) et des livres ont été achetés pour 214€ (2 livres par classe)

Du matériel de sport et des jeux de cour ont aussi été achetés.

On peut noter un bénéfice de 6089,71€ au 31 aout 2021.

Une subvention de la mairie pour 1966,50€ a été virée le 16 septembre 2021.

La demande a été revue par l'équipe pédagogique en début d'année.

Familles avec 1 enfant : 14€

Familles avec 2 enfants ou plus : 12€ par enfant

L'équipe pédagogique attire l'attention des parents élus sur le fait que de nombreux projets sont à l'étude ou d'hors et déjà lancés pour l'année scolaire 2021 2022 et que cela aura un coût non négligeable. La participation à la coopérative scolaire d'un maximum de famille est donc indispensable.

## VIII. TRAVAUX ET EQUIPEMENTS

- L'équipe remercie la mairie et particulièrement les ateliers pour les petits et grands travaux effectués afin que les élèves travaillent dans les meilleures conditions et en sécurité.

- Il est demandé :

Bâtiment 1 et 2

- Faire venir un technicien pour que nous puissions lancer les impressions depuis nos ordinateurs... Le technicien du photocopieur est venu mais pour lui ce n'est pas la photocopieuse qui est en cause mais le paramétrage des ordinateurs. Il nous a donné la marche à suivre mais cela ne fonctionne pas. La mairie va voir avec le prestataire pour que cela puisse être fait.

- Bâtiment 2 :

- En ULIS : Demande faite pour un VPI. Où en est la commande ? En principe, le VPI devrait arriver le 3 décembre et le tableau blanc arrivera le 3 novembre 2021.
- Poteaux de foot rouillés (angles saillants et rouillés) : Des mousses ont été mises par la mairie de manière provisoire. Il faudrait en remettre car beaucoup de morceaux ont été arrachés et les poteaux sont à nouveau à nu au niveau de la tête des enfants. Les agents s'occuperont de rafistoler les mousses déjà en place.
- Monsieur Felten remercie la Mairie pour la réparation des trous dans le grillage car le Covid fait oublier que le plan Vigipirate est en vigueur. L'école est maintenant fermée et la sécurité est assurée.

- Bâtiment 1 :

- Des prises ont été installées dans les classes MAIS le câble pour relier les TNI aux ordinateurs est mal placé ou trop court selon les salles de classes.
- De même il a été demandé depuis deux ans le remplacement des câbles USB par des câbles HDMI chez Mmes DORBON et ROSSI (salles 3 et 5) et au rez-de-chaussée c'est un câble VGA qui équipe la classe alors que les ordinateurs n'ont plus ce genre de connectiques.
- Dans la classe de Mme ROSSI, un plafonnier est en train de se décrocher lentement (salle 5 Radreau 1) et un des néons ne fonctionne plus.
- Une visionneuse est proposée aux enseignants (5 seront commandées)
- Robots Thymio : A voir avec Madame le Maire pour que ce soit inscrit au budget 2022. La coopérative peut-elle prendre en charge une partie de la dépense ? A priori non. Le cadre d'utilisation de la coopérative scolaire est trop strict.
- Les enseignants ont jusqu'à la fin de l'année civile pour utiliser leur budget.

Pour les deux bâtiments :

- Mousse désinfectante pour les mains pour les élèves

Stationnement des voitures des enseignants. Pour assurer la sécurité des élèves les enseignants ne garent plus les voitures dans l'école. Avec les nouveaux horaires il va y avoir à nouveau un problème de stationnement devant l'école. Comment peut-on trouver une solution ?

Le BDE est venu proposer des projets pour la sécurisation des abords de l'école (parking près des tennis avec accès piéton à l'école) à voir en fonction du budget



Les enseignants pourront bientôt se garer sur les parkings du tennis à partir de mi-novembre (les travaux seront terminés)

- La mairie a très récemment mis en place un tri sélectif à l'école Claire Radreau. Ainsi, des poubelles bleues (à papier) sont venues compléter les poubelles traditionnelles dans chaque classe et chaque étage, ainsi que la salle des maîtres, a été doté d'une poubelle jaune (plastiques).

## **IX. PERISCOLAIRE**

→ Intervention de madame Bissoli : nombre d'élèves, fonctionnement, perspectives

Le nouveau bâtiment a pu être utilisé pour le centre de loisirs ainsi que le périscolaire. Pour ce qui est de la restauration scolaire, le protocole reste identique à l'année dernière : un animateur par classe, places fixes, ... pas d'assouplissement à venir sauf peut être au niveau du nombre d'enfants par tables. (passage de 3 à 6) De ce fait, les repas sont encore à ce jour pris dans la salle des fêtes de Bavans, avec un transport scolaire mis en place.

Madame BISSOLI constate une hausse impressionnante de la fréquentation et de la demande sur tous les temps par rapport aux élèves de l'école Radreau (130 à midi, une trentaine le matin une quarantaine le soir – 45 sur les mercredis) qui s'explique par l'arrivée des CP qui mangent presque tous à la cantine. La demande est en très forte hausse.

Les parents d'élèves soulignent le fait que certains enfants n'apprécient pas les menus, et que par conséquent, certains enfants qui ne mangent rien, sont forcés à manger.

Madame BISSOLI répond que peu de retours de cette nature ont été faits et que peu de nourriture est jetée à la cantine. Mme BISSOLI invite les familles concernées à la contacter afin d'échanger autour de cette situation. Elle rappelle le rôle pédagogique des animateurs au cours des repas (rôle éducatif des animateurs, rôle sanitaire auprès des élèves)

## **X. DISPOSITIF CLAS**

Lundi, jeudi pour les élèves de cycle 2 et mardi, vendredi pour les élèves de cycle 3.

Un temps sur le scolaire (Les élèves ne font pas les devoirs. En revanche, un temps peut être accordé à l'apprentissage d'une méthodologie pour faire ses devoirs. Le reste du temps est consacré à des projets annexes (sportifs, artistiques, visites et sorties, ...)

## **XI. PROJETS, SORTIES, SPECTACLES PREVUS**

Projet ayant déjà été mené :

- Sortie aux abris sous roche pour les cycles 3. M. DELOYE et la Mairie ont accepté de mettre en place à nouveau cette sortie qui s'était déroulée en fin d'année dernière. L'équipe pédagogique remercie les élus, parents, agents municipaux qui, par leur participation, ont rendu possible cette journée.

Projets en cours :

- Tennis de table avec un intervenant pour toutes les classes 9 séances
- La piscine (janvier février pour les CM1/CM2) (2 créneaux/ semaines pendant 5 semaines),
- Ecole et cinéma 3 séances par classes thème abordé : la différence
- Apprentissage de la conduite d'un vélo sur route avec l'association Uni vers selle pour les cm1 et cm2 au mois d'octobre et L'APER CM2 au mois de mai

Projets envisagés par classes :

- Délégués de classes vers un conseil municipal des enfants en lien avec la Mairie. La Mairie avec déjà le projet d'instaurer un conseil municipal junior. Avec grand plaisir pour la mairie. Un budget pourra être défini pour que ce conseil municipal puisse mener à bien des projets.

CP : Classe de neige !!! Le coût est important, l'enseignante se renseigne actuellement sur les possibilités offertes.

CP CE1 : Ecole et cinéma

CE1 CE2 : Ecole et cinéma – projet yoga – sortie de fin d'année

CE2 : Ecole et cinéma – projet yoga -

CM1 : Piscine – Ecole et cinéma – Elevage de Blob – Projet voile si possible.

CM1 CM2 : Projet voile si possible – Projets d'élevages de Blob et de fourmis – Projet Jouons la carte de la fraternité (travail en 4 temps autour de la différence, de la tolérance : Lecture d'image, rédaction d'un message de fraternité, envoi de ces messages et possibilité de réponse) – Inscription au concours Mathador (jeu mathématiques et concours de calcul mental afin d'automatiser les répertoires et techniques de calcul mental)

CM2 : Piscine – Sortie ski – Mathador – Intervention tri des déchets (PMA)

- Apprendre à porter secours CM2, théâtre d'impro avec spectacle en fin d'année
- ENT éclat Certaines familles ont perdu leurs codes, d'autres n'en ont jamais eu, d'autres encore ont un code qui se trouve défectueux. Ces familles doivent s'orienter vers M. Felten qui leur donnera un nouvel accès à l'ENT.

## XII. QUESTIONS DIVERSES

Tests Covid effectués le vendredi 15 octobre. 2 élèves positifs : cela représente 1/100 des enfants et met l'école dans la norme des écoles testées.

Le protocole est assez simple : il suffit de cracher dans un tube sans renverser le réactif qui est déjà présent.

**Il peut y avoir d'autres tests pendant l'année et les parents en seront informés.**

### ADEC

La mairie rappelle que l'adhésion à l'ADEC a été renouvelée. Cela permet aux enseignants de faire venir des auteurs dans les classes.

Monsieur Felten rappelle qu'un contrat de service civique est toujours à pourvoir au sein de l'école.

M. Felten remercie les membres du Conseil d'Ecole et lève la séance à 20h20.

-Date du prochain conseil d'école : courant Mars.

Le président,  
Felten Frédéric

La secrétaire  
Elise DORBON

# Procès-Verbal du 1er Conseil d'Ecole - 2021/2022 de la Maternelle F. Dolto de BAVANS

Lundi 18 octobre 2021 à 17h30

## Personnes présentes :

- ✓ Enseignantes : GERARD Séverine, JEANNIN Caroline, POUILLET Agathe, RUIZ-DESMOULINS Laetitia, EMONIN Claire (directrice)
- ✓ ATSEM : PILI Valérie
- ✓ AESH : RUELLE Agathe
- ✓ Municipalité : RADREAU Sophie (Maire), MARTINO Jean-Luc (adjoint)
- ✓ Représentants des parents d'élèves : AQUILANO Shirley, BOISSON Virginie, COULON Elodie, DAUTREY Nassima, FORTU Adeline, GIRARDET Nicolas, TEKFAOUI Najia
- ✓ Périscolaire : BISSOLI Audrey
- ✓ RASED (enseignante du réseau d'aide): BRENDEL Céline

## Personnes absentes ou excusées :

- ✓ Enseignantes : QUENTEL Solène, TYRODE Stéphanie
- ✓ AESH : BICELLI Eve
- ✓ Représentants des parents d'élèves : BOITEUX Elisa, FRANCHIN Emily
- ✓ DDEN : BAUDIER Dominique

### 1- Présentation du nouveau Conseil :

Mme EMONIN rappelle rapidement la composition, le fonctionnement et les attributions d'un Conseil d'Ecole avant de faire un tour de table de présentation. Il est précisé que lorsque les suppléants des représentants de parents d'élèves sont présents, ils ne peuvent pas participer au vote. Elle indique aussi que les suppléants des parents d'élèves seront néanmoins invités aux trois Conseils d'Ecole.

Nomination du secrétaire adjoint : Mme COULON Elodie

### -Résultats des élections des représentants des parents d'élèves du 8 octobre 2021 :

Pour la troisième année, les élections ont eu lieu uniquement par correspondance.

Sur 198 inscrits, il y a eu 90 votants, dont 21 bulletins nuls ou blancs. Le taux de participation était de 45.45% (il était de 37.07% l'an passé et 40.31% il y a 2 ans).

Mme EMONIN propose d'aborder le point numéro 5, concernant l'aménagement des horaires des Ecoles en dernier lieu, puisque Mme RADREAU, Maire de Bavans, ne pourra pas être présente avant 19H00.

### 2- Effectifs, organisation des classes, présentation des enseignantes :

**Les effectifs prévus pour à la rentrée 2021 : 115 élèves** (nous avons perdu 2 élèves par rapport aux prévisions pour la rentrée de septembre)

	Mme Ruiz-Desmoullins	Mme Tyrode Mme Pouillet		Mme Gérard	Mme Jeannin Mme-Quentel		Mme Emonin Mme Tyrode	TOTAL ECOLE
	PS	PS	MS	MS	MS	GS	GS	
Nbre d'élèves par niveau	24	15	7	23	9	13	22	113
Nbre d'élèves par classe	24	22		23	22		22	113

Nbre d'élèves par niveau	PS=39	MS=39	GS=35	113
--------------------------	-------	-------	-------	-----

#### Nouveaux enseignants :

- Cette rentrée, nous accueillons 3 nouvelles enseignantes : Mme Ruiz-Desmoulins, Mme Pouillet et Mme Quentel.

Mme Ruiz-Desmoulins a été nommée dans notre école en remplacement de Mme Vollmar partie en retraite en juin 2021.

Mme Pouillet est à mi-temps sur notre école.

Mme Quentel complète le mi-temps de Mme Jeannin, les lundis et mardis.

Mme Tyrode complète le mi-temps de Mme Pouillet ainsi que la décharge de Mme Emonin (les mardis cette année).

#### Autres personnes dans l'école :

- Nous avons 2 AESH sur l'école cette année : Mmes Agathe Ruelle (qui faisait déjà partie de l'équipe éducative l'an passé) et Eve Bicelli. Elles encadrent des enfants de notre école qui ont un dossier MDPH.

- Nous accueillons également depuis la rentrée : Mme Brun Laurence qui vient en « aide ATSEM » tous les matins.

- Nous avons pour l'instant une service civique (Aurore Hennequin).

#### Organisation :

En début d'après-midi, les PS sont à la sieste jusqu'à 15H, et les MS ont un temps de repos de 13h30 à 14h15.

Pendant ces temps de repos, Mme Ruiz-Desmoulins, Mme Gérard et Mmes Pouillet et Tyrode prennent chacune un groupe d'élèves des classes de GS de Mmes Quentel/Jeannin et de Mme Emonin en décroisement.

Ensuite, la maîtresse de PS (Mme Ruiz-Desmoulins) prend également une partie des MS de la classe de Mme Gérard en décroisement de 14h15 à 15h. Mmes Tyrode et Pouillet quant à elles, repartent travailler avec les MS de leur classe.

#### Organisation du temps de travail des ATSEM :

Nous avons toujours 3 postes d'ATSEM dans l'école, dont 2 restent exclusivement le matin dans la classe de PS de Mme Ruiz-Desmoulins et dans la classe de PS/MS de Mmes Tyrode et Pouillet.

Mme Gérard est également accompagnée par une Atsem toute la matinée, grâce à la présence de Laurence qui vient en renfort tous les matins.

La dernière ATSEM partage son temps entre les 2 dernières classes.

#### Organisation des APC :

Les APC ont lieu les soirs de 16H30 à 17H15, les lundis, mardis et jeudis, en fonction des jours travaillés des enseignantes.

Cette année nous utiliserons essentiellement ces temps d'apprentissages supplémentaires pour renforcer les activités autour du langage (oral et écrit), mais aussi autour des mathématiques.

#### 3- Règlement Intérieur :

Pas de changement cette année pour le Règlement Intérieur.

Approbation du RI de l'école à l'unanimité.



#### **4- Projet ERASMUS+ et label EUROSCOL :**

Notre école s'est engagée dans un projet ERASMUS en septembre 2019, sur le thème de la « marionnette », qui devait se terminer en juin 2020. Or, suite à la crise sanitaire, notre projet ainsi que les échanges (pour les enseignantes) ont dû se mettre en stand-by en mars 2020. Notre projet avait été prolongé une deuxième année afin de nous permettre de le terminer. L'histoire autour de la marionnette BROSINO s'est achevée en juin 2021, mais la crise sanitaire ne nous a pas permis de réaliser les mobilités. C'est pourquoi après une deuxième demande de prolongation cet été, notre projet s'est vu être prolongé jusqu'en juin 2022. Il reste pour les collègues 2 voyages en Grèce, 1 voyage en Slovénie et 1 accueil en France. Le premier voyage en Grèce est programmé du 15 au 19 novembre pour 2 enseignantes : Mme Gérard et Mme EMONIN qui seront bien évidemment remplacées.

#### **Label EUROSCOL :**

Après ces 2 premières années de projet ERASMUS, notre école a été sollicitée par Mme Béatrice Renault, CPD (Conseillère pédagogique départementale) en Langues Vivantes, afin de nous proposer de faire une demande pour obtenir le label EUROSCOL.

Après avoir rédigé un dossier au printemps, nous avons été très heureuses d'apprendre très récemment, que notre Ecole Maternelle faisait partie des 9 établissements qui ont obtenus cette année ce label par la DRAREIC (Délégation Régionale Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération) de la région académique de Bourgogne Franche-Comté. La seule école maternelle au milieu d'une école primaire, d'un collège et de 6 lycées.

Nous allons continuer de développer l'apprentissage des langues dans nos classes en multipliant nos formations sur l'apprentissage des langues, et en tirant des bénéfices des voyages à venir en Grèce et en Slovénie. Nous allons avoir une formation sur les langues avec Mme Renault qui va venir nous épauler dans cette démarche. Nous la remercions grandement.

« Ce label EUROSCOL s'adresse aux écoles et aux établissements scolaires de l'enseignement public ou privé sous contrat qui souhaitent faire de l'ouverture sur l'Europe un levier stratégique au service de la réussite de tous les élèves, de leur mobilité et du renforcement de l'apprentissage des langues. L'obtention du label Euroscol engage les établissements pour une durée de 3 ans. »

#### **Pour en savoir plus :**

<https://drareic.region-academique-bourgogne-franche-comte.fr/label-euroscol/>

<https://eduscol.education.fr/1098/euroscol-le-label-des-ecoles-et-des-etablissements-scolaires>

Les parents d'élèves présents félicitent l'équipe enseignante pour leur travail et leur investissement.

#### **5- Périscolaire :**

Mme Bissoli explique que la rentrée a été très difficile du fait de la situation sanitaire ; les groupes classes ne sont toujours pas mélangés. Les enfants mangent donc par classe, ce qui a été compliqué en début d'année pour les PS.

Une légère baisse des effectifs cette année, avec 42 enfants inscrits en moyenne le midi et 16 au périscolaire le soir. Par contre, on observe une légère hausse le mercredi, avec 20 enfants.

La fréquentation du Centre de Loisirs est en hausse avec 30 enfants (de 3 à 6 ans) inscrits pour les vacances de la Toussaint.

—> Les parents d'élèves demandent s'il est possible d'avoir des informations sur le temps de repas de leur enfant, alors qu'ils ne viennent pas au périscolaire le soir. Mme Bissoli précise que les parents qui souhaitent avoir des informations sur le temps périscolaire peuvent sonner à la porte ; des animateurs viendront les renseigner.

#### **6- Coopérative scolaire :**

Le solde du compte au 31 août : 2540.18€

#### **CREDIT :**

- Virement Mairie budget bus : 1083.00€ (versement pour l'année écoulée)
- Versements coopérative (parents) : 826,00€ (soit 64 élèves sur 113 ; encore environ 56 % des parents ont réglé la coopérative)

#### **DEBIT :**

- Cotisation OCCE +assurance + gestion comptes : 280€
- Achat de livres (dont livre élu) : 212.80€
- Achats fournitures fête du goût : 162.43€
- Abonnement d'un périodique (Wakou/Histoires pour les petits) : environ 55€/classe (facture à venir)
- Abonnement association « Tu me lis » : 20€
- Achat de livres pour les cadeaux de Noël des élèves : 119.70€

#### **7- Sécurité et PPMS :**

##### ✓ Sécurité :

- La rentrée a une nouvelle fois été marquée par le protocole sanitaire : aucun parent ne rentre dans l'enceinte de l'école maternelle, et les horaires d'accueil et de sortie restent échelonnés pendant 20 minutes à chaque ouverture des portes.  
Le protocole s'étant assoupli à partir du lundi 11 octobre, nous espérons pouvoir mélanger les groupes classes après les vacances et proposer une récréation commune à tous nos élèves.
- Un exercice « attentat » aura lieu prochainement ; la date sera fixée par l'Inspection Académique.

##### ✓ PPMS :

- Le PPMS a été remis à jour, avec quelques compléments d'informations (nouveaux enseignantes...). Chaque enseignant a revu les marches à suivre en fonction des 2 documents « risques majeurs » et « Attentat- Intrusions ».
- Un premier exercice incendie a eu lieu le mardi 28 septembre 2021. Les enfants de l'école et ceux de la crèche ont participé à cet exercice incendie. Sortie en 1 min 15 s : RAS.

## **8- Travaux et matériels demandés :**

### **- Travaux à venir :**

Pendant les vacances de la Toussaint, la Municipalité va commencer les travaux de rénovation de peinture de l'école en commençant par la première classe : la classe des MS/GS de Mme Jeannin et Quentel.

Un grand merci à la municipalité.

- 3 tablettes iPad viennent d'être livrées à l'école ; chaque classe aura donc sa tablette afin de pouvoir cette année mettre en place un cahier de suivi numérique avec l'application « je valide ».
  - Le projet de rénovation de la cour de récréation est toujours d'actualité : la Mairie a déjà reçu une proposition de projet. La commission périscolaire doit encore travailler sur ce projet qui devrait aboutir si possible en 2022.
- > Les représentants de parents d'élèves demandent s'il est possible de faire des marquages au sol en attendant la rénovation de la cour. La municipalité va voir ce qu'il est possible de faire.

## **9- Projet, sorties et spectacles prévus :**

### **✓ La fête du goût :**

Vendredi 15 octobre, nous avons célébré la fête du goût, après avoir cuisiné le jeudi.

Afin de respecter le protocole sanitaire, chaque classe est restée dans sa classe afin de déguster les préparations de la veille des autres classes, sur le thème des « TARTES ».

Au menu : Tarte au thon/tomates, tarte fromage/tomates, tarte aux pommes, tarte aux poires et tartes bananes/chocolat.

Tout s'est très bien passé, et l'équipe enseignante est ravie d'avoir pu maintenir cette action que les enfants apprécient, même s'ils n'ont pas pu échanger lors de la dégustation.

Tout le monde s'est bien régalé !

### **✓ Le livre élu :**

Cette année encore, les 5 classes de l'école se sont inscrites au livre élu ; ce qui permettra à chacun de nos élèves de découvrir des nouveaux albums de jeunesse et de participer à l'élection du meilleur livre de l'année. L'inscription nous permet de toucher une petite subvention d'environ 50 à 80 euros en chèques-lire afin d'acheter ces nouveaux albums.

### **✓ Association « TU ME LIS » :**

Cette année nous avons renouvelé le partenariat avec l'Association « TU ME LIS » qui intervient dans toutes les classes environ 1 fois/mois. L'objectif principal est de permettre aux enfants d'accéder à la littérature de jeunesse avec les parents afin de transmettre le « plaisir de lire » aux petits et aux grands.

L'activité a débuté ce matin, sans les parents (au vu de la situation sanitaire).

Cependant, nous espérons que les parents pourront être associés aux activités très prochainement.

### **✓ Action avec l'ADEC :**

L'ADEC est une « Association de développement Culturel du Pays de Montbéliard ».

Ce sont les communes qui peuvent adhérer afin de permettre à leurs élèves de participer à des rencontres avec des écrivains, artistes ou illustrateurs jeunesse. L'ADEC organise également les salons de jeunes lecteurs (mis en place généralement 1 année sur 2).

Le Jeudi 21 octobre, nous aurons le plaisir d'accueillir Nicolas Gouny, auteur et illustrateur jeunesse. Pour préparer sa venue, nous avons découvert de nombreux de ses albums tels que : Petit Renard, les 4 saisons de Petit Renard, Le pet, la crotte, Quand on sera grands, Jérôme Amédée et les Girafes, La poule qui dit NON, Léopold : le chevalier au mille-pattes, C'est l'histoire d'un loup

✓ **Projet de l'année :**

Après le travail avec l'ADEC, nous avons décidé de travailler sur les thèmes des 4 éléments. Nous allons répartir ce travail sur les 4 périodes restantes de l'année :

Période 2 : LE VENT

Période 3 : L'EAU

Période 4 : LA TERRE

Période 5 : LE FEU

Nous espérons pouvoir proposer à nos élèves un spectacle au printemps prochain sur le thème des 4 éléments.

✓ **Passage du photographe :**

« HORSEPIAN Studio » de Héricourt viendra prendre les photos de classe cette année au troisième trimestre. Par contre, nous nous associons avec l'école élémentaire pour faire venir un autre photographe en novembre, afin de proposer une vente d'objets à l'effigie des enfants : calendriers, cadres, mugs, porte-clés....

✓ **La fête du conte :**

Le 18 Novembre, les enfants de l'école pourront découvrir un spectacle dans le cadre de la Fête du Conte qui a été repoussé déjà 2 fois, compte tenu de la situation sanitaire. Nous sommes ravis de les accueillir enfin ! Merci à la Compagnie Gakokoé pour nous avoir associés à cette fête du conte. (Coût du spectacle joué 2 fois : 400 euros, financé par la Mairie. Merci à la Municipalité)

✓ **Spectacle de Noël :**

Nous venons de réserver un spectacle de Marionnettes pour fêter Noël avec nos élèves. Il s'agit de la compagnie « Les Mariottes » qui nous propose « Un cadeau tombé du Ciel ». Nous remercions la Municipalité qui nous prête la salle des fêtes pour assurer cette représentation. Nous proposerons également un autre jour, un goûter de Noël en présence du Père Noël ! (Coût du spectacle joué 2 fois : 675 euros, financé par l'Ecole)

**10- Questions diverses des parents :**

—> Aucune question des parents

**11- Aménagement des horaires des Ecoles :**

Mr Martino explique que pour l'ouverture de la nouvelle restauration, le projet d'adaptation des horaires de la pause méridienne des écoles C. Radreau et F. Dolto est nécessaire pour le bien-être des élèves de l'élémentaire qui se rendent à la cantine. Il est en effet nécessaire que la pause méridienne des élèves de l'Ecole Radreau soit avancée de 20 mn, temps nécessaire pour débiter le second service de restauration à 12h35. Ceci implique que pour l'école F. Dolto, la pause méridienne soit retardée de 5 mn, de 11h35 à 13h35 (nécessaire pour obtenir les 10 mn pour les déplacements inter-écoles).

Voici la proposition de la Mairie, des horaires des 2 écoles, qui devrait être appliquée en janvier 2022, après validation des 2 Conseils d'École, puis celle de la DSDEN et celle du Conseil Municipal.

#### SITUATION ACTUELLE

ÉCOLE/HORAIRE	MATIN ENTREE		MATIN SORTIE		APRES MIDI ENTREE		APRES MIDI SORTIE		Temps d'école
	ouverture portes	entrée en classe	sortie échelonnée	sortie de classe	ouverture portes	entrée en classe	sortie échelonnée	sortie de classe	
C. RADREAU 1et2	08H05	08H15		11h45	13h35	13h45		16h15	3.30+2.30
F. DOLTO	08H20 à 30	08H20		11h30	13h20 à 30	13h20		16h30	3+3

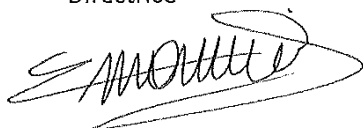
#### SITUATION après modification des horaires des 2 écoles

ÉCOLE/HORAIRE	MATIN ENTREE		MATIN SORTIE		APRES MIDI ENTREE		APRES MIDI SORTIE		H cours
	ouverture portes	entrée en classe	sortie échelonnée	sortie de classe	ouverture portes	entrée en classe	sortie échelonnée	sortie de classe	
C. RADREAU 1et2	08H05	08H15		11h25	13h15	13h25		16h15	3.10+2.50
F. DOLTO	08H20-30	08H20		11h35	13h25 à 35	13h25		16h30	3.05+2.55

Les horaires ont été votés puis validés par le Conseil d'École par 11 voix « Pour » et 1 « Contre »

Fin du Conseil : 19H30

Mme EMONIN Claire  
Directrice



Mme COULON Elodie  
Secrétaire- adjoint



ÉCOLE MATERNELLE  
Françoise DOLTO  
3 rue de la Chapelle  
25550 BAVANS  
Tél: 03.81.96.25.10  
maternelle.francoise-dolto@ac-bes...

le 22 octobre 2021

**Tests Covid** : l'ARS avait informé Madame le Maire qu'elle effectuerait des tests salivaires le vendredi 15 octobre. Ces tests se sont avérés positifs pour 2 élèves en classe de CE1, de ce fait, une procédure de fermeture de classe a été mise en place.

Nb : Le déclenchement de la procédure de test est à l'initiative de l'ARS.

#### **Organisation et horaires des écoles C. RADREAU et F. DOLTO**

Rappel : pour assurer l'heure du début du second service de restauration, comme actuellement, vers 12h30, la Municipalité a été contrainte de modifier l'OTS en avançant l'heure de sortie de la matinée de 11h45 à 11h25.

En effet, sans modification de l'OTS, les élèves du second service auraient débuté leur repas vers 12h55-13h00.

- Les Conseils d'écoles ont adopté la proposition des nouveaux horaires (voir tableau §I / Délibérations).

- La date d'effet des nouveaux horaires est fixée pour le 03/01/2022.

- La Commission de validation de l'OTS par le CDEN est programmée le 15/11/2021, nous attendons le retour pour adopter les nouveaux horaires au prochain Conseil municipal.

- **Les nouveaux horaires seront appliqués même si le service de restauration doit continuer à se dérouler en salle polyvalente (crise sanitaire).**

#### **Accueils de loisirs (programme des vacances de la Toussaint)**

Période : du lundi 25 octobre au vendredi 05 novembre 2021.

La fréquentation est stable pour les 3/6 ans et en hausse importante pour les 6/12 ans.



<b>3/6 ans</b>	Matin	Midi	Après midi
Moyenne/jour	<b>24</b>	<b>22.56</b>	<b>25.33</b>
<b>En 2020</b>	<b>23.70</b>	<b>20.90</b>	<b>25.10</b>

<b>6/12ans</b>	Matin	Midi	Après midi
Moyenne/jour	<b>54.67</b> +45%	<b>52.11</b> +69.7%	<b>57</b> +54%
<b>En 2020</b>	<b>37.70</b>	<b>30.70</b>	<b>37</b>

### Projets scolaires en partenariat

► Projet « J'y vais à vélo, c'est classe » : Promouvoir et sensibiliser à la pratique du vélo pour les déplacements et les bénéfices pour la santé et l'environnement.

- Période : du 28/10 au 12/11/2021, 6 x 1/2 journée - 3 classes concernées ;
- Partenaires (Ville - École - DREAL - MPT) ;
- La Commission se prononce pour une pérennisation de ce projet.

*Rappel : dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement sur la période 2017-2021, une des actions a pour but de promouvoir les mobilités actives (vélo, marche) pour les déplacements domicile-école, afin de limiter l'accompagnement scolaire en voiture.*

#### **Objectifs du projet :**

- Favoriser la remise en selle des enfants
- Faire découvrir et pratiquer les itinéraires cyclables dans le cadre des trajets domicile/école

#### **Les séances proposées :**

- **Séance 1 : Bicyclette**

*Le vélo, une alternative pour les déplacements au quotidien (Démonstrations et sécurité).*

*Évaluation et perfectionnement des fondamentaux : démarrage, freinage, trajectoires, équilibre, changement de vitesse.*

- **Séance 2 : Perfectionnement des habiletés, dans la cour d'école ou dans un parcours cyclable**

*Ateliers thématiques par petits groupes pour continuer à perfectionner certaines habiletés et valider les acquis.*

*Apprentissage du savoir rouler en groupe de 8 à 13 (en file indienne / mini bus).*

*Circuit sur la chaussée par groupe de 12 (+ 2 ou 3 encadrants) en minibus cycliste : repérage des dangers du point de départ jusqu'à l'école.*

**Évaluation finale** : reconnaissance du parcours ; évaluation individuelle ; bilan avec les référents et les accompagnateurs.

► Projet « Pingpong » : Promouvoir et sensibiliser à la pratique du tennis de table

- Période : 17 septembre 2021 au 20 mai 2022, hors vacances scolaires et jours fériés.
- Partenaires (École - Ville - Club)

Organisation :

- 3 séances d'une heure par semaine, les vendredis après-midi de 13h30 à 16h30.
- Chaque séance compte 24 enfants, soit une classe par séance.
- Les 8 classes de l'école élémentaire sont concernées à raison de 3 classes par trimestre (2 pour le 3<sup>ème</sup> trimestre).

Lieu : gymnase Bel-Air, avec le matériel de l'association, soit 6 tables + raquettes et balles.

### Questions diverses

#### ► Travaux/équipement

- École F. DOLTO : début du plan de rénovation en peinture des 5 salles de classes. Réfection n°1 : la salle 7 a été repeinte pendant les congés de la Toussaint, ce travail a été effectué dans le cadre d'un chantier « jeunes » encadré par le CCAS.

**Félicitations à tous les intervenants pour la qualité du travail réalisé.**

Équipement (budget 2021) : 1 tableau blanc (salle 7) + 3 tablettes iPad (destinées aux évaluations).

- École C. RADREAU : divers petits travaux sont en cours de réalisation (protection des poteaux de buts, reprise des fixations des panneaux grillagés, etc). Équipements (budget 2021) : 2 VPI (salle Ulis et salle du directeur).

#### ► Demandes des enseignants (école C. RADREAU)

Points et problèmes à résoudre : synthèse de la réunion adjoint/enseignants du 22/10/2021.

- liaison PC portable / VPI (connectique à revoir), remplacer la liaison VGA par une HDMI sans fil si possible.
- liaison PC portable /copieur (parfois impossible), il semble que cela est dû à un problème de configuration (pilote) des machines des enseignants ; un essai concluant a été fait sur un PC défectueux avec Mme DORBON et tout paraît rentrer dans l'ordre quand le pilote du copieur est mis à jour.
- luminaires de diverses salles de classes (Bel-Air 1 et 2), certains blocs tendent à s'affaisser, un contrôle de sécurité et une remise en état si nécessaire sont demandés afin de prévenir une chute éventuelle.
- prises électriques, un bandeau de prises murales est demandé afin de brancher les PC portables de la classe ULIS.



### ► Internet

Constat : les pratiques pédagogiques changent et aujourd'hui, les enseignantes de l'école maternelle utilisent des tablettes et des pc portables connectés pour enseigner.

Problèmes constatés : signal faible ou inexistant de la liaison wifi dans 3 classes et débit limité des « switch » à l'école F. DOLTO, dans les locaux du périscolaire DOLTO et dans les salles de la ferme. C'est un problème récurrent qui occasionne des difficultés pour travailler avec les outils numériques tant pour les enseignantes que pour le personnel de la mairie (service de facturation).

Les « switch » non adaptés seront remplacés, des bornes wifi équiperont chaque salle et des prises RJ45 seront également déployées afin d'obtenir une couverture satisfaisante de toute la zone.

Nb : Un dossier de demande de subvention (Région et DETR) a été déposé.

**Christian BEDEZ** : « J'ai une petite question concernant le projet de pingpong. Les gamins, quand ils pratiquent un sport, au début c'est tout beau tout rose on y va, mais si jamais le projet venait à "capoter", est-ce que vous avez prévu... ? »

**Jean-Luc MARTINO** : « Ce n'est pas un projet communal. Vous savez que les enseignants peuvent assurer des heures de sport. Dans ce cadre-là, Madame BEUCLER m'a sollicité aussi pour le tennis. Madame BEUCLER est une enseignante de l'école Bel-Air, elle a en projet d'amener des cours d'initiation au tennis, et notamment sur le nouveau court de tennis couvert. La question a été posée, il n'y a pas de souci. Ce n'est pas moi qui initie ça. Simplement, nous sommes des facilitateurs par rapport à ce genre de projet, ça se limite à ça. Il faut que le projet soit bien ficelé, qu'il y ait des intervenants qui soient capables de le faire. Avant tout, c'est le directeur qui fait rentrer le pingpong à l'intérieur de l'école, en l'occurrence, c'est Monsieur BETARD qui avait sollicité l'association »

**Christian BEDEZ** : « Je voulais simplement savoir s'il y avait une porte de secours, vous venez de parler du tennis... au cas où les gamins ne s'y intéressent plus »

**Jean-Luc MARTINO** : « Moi, je n'ai pas à avoir de porte de secours. Ce sont des projets qui sont initiés par les associations et validés par le directeur, parce qu'on doit faire du sport. C'est à eux de gérer l'affaire, ce n'est pas à moi, on est bien d'accord ? »

**Christian BEDEZ** : « Je pose simplement la question, s'il s'avère qu'un jour, le handball souhaite... »

**Jean-Luc MARTINO** : « J'ai déjà répondu à cette question à Madame TRAVERSIER la dernière fois. J'ai dit que si le handball amenait un projet ficelé avec un encadrant, etc, et un "budget" qui soit bouclé, il n'y a pas de souci, je ne suis pas sectaire à ce niveau-là »

**Aurélié PLANÇON** : « Je voulais juste dire que le projet pingpong, mon fils vient de le terminer, c'était quelques séances, ce n'était pas dans la longueur, et il a adoré et du coup, il va entrer au club de pingpong »

**Jean-Luc MARTINO** : « Et bien écoutez, je suis content, le but c'est de leur faire découvrir des activités sportives »

**Aurélié PLANÇON** : « Le ping-pong a très bien fait son boulot »

**Jean-Luc MARTINO** : « Le travail a été fait à ce niveau-là, merci »

### → **COMMISSION « CULTURE – ANIMATION – ASSOCIATIONS »**

**séances du 06 septembre, du 06 octobre et du 08 décembre 2021**

**– rapporteur Jasmine HERGAS** ➤

### **Répartition des créneaux Salle Polyvalente et Bernard Pagnot**

Les associations sont averties que la municipalité garde la salle polyvalente pour la restauration en semaine, face à l'incertitude de l'évolution de la situation sanitaire.

A la question posée sur l'ouverture des douches : il a été précisé que les douches ne sont pas ouvertes car nous n'avons pas les moyens humains pour mettre en place le protocole de nettoyage exigé.

**Jasmine HERGAS** : « Face à la demande, nous avons proposé aux associations d'ouvrir les douches mais chaque association doit effectuer la désinfection avec du matériel que nous leur fournissons. Un point doit être fait pour voir comment évolue cette mise en place »

### **Bilan Forum des Associations**

Bilan positif, certaines associations ont noué des contacts qui se sont concrétisés par des recrutements.

Beaucoup de nouvelles propositions ont émergé pour enrichir les forums à venir.

Face à ce bilan positif, le forum sera renouvelé tous les ans. La prochaine date sera le 10 ou le 11 septembre 2022.

Les Associations remercient la Municipalité et disent répondre présentes pour l'année prochaine.

### **Salon du Cadeau** du 21 novembre 2021

Une tombola a été organisée, des lots ont été demandés aux divers exposants.

27 exposants étaient présents, très satisfaits de l'organisation et de l'accueil.

L'Association « Tous ensemble pour Raphaël », qui a pris en charge la buvette/restauration, a atteint son objectif : 750 euros de bénéfice.

La venue du Père Noël et les calendriers de l'Avent distribués aux enfants ont été très appréciés des visiteurs.

Une réflexion est menée autour d'un possible fond sonore musical.

### **Marché**

M. PATIN avait demandé de pouvoir venir le mercredi matin, la Commission n'avait pas d'objection à cette installation. M. PATIN a abandonné son projet.

### **Situation sanitaire au 08 décembre**

Pass sanitaire plus masque obligatoire en salle.

Annulations enregistrées depuis cette date : Arbre de Noël de Faurecia, Concert des Baladins, Réveillon Solidaire organisé par la MPT.

### **Tennis couvert**

Ouverture du tennis couvert le 15 décembre et mise en place du planning d'occupation des salles de sport 2021/2022 à partir du lundi 20 décembre.

### **Carnaval**

Une première réunion a eu lieu en octobre avec les partenaires.

Le directeur de l'école Radreau a proposé de faire travailler les classes sur le « Bonhomme Carnaval » : chaque classe confectionnerait une partie du corps du personnage.

La prochaine réunion se tiendra en janvier, l'association des parents d'élèves « Les P'tis Bavanais » rejoindra le groupe de travail.

La Commission met l'accent sur les mesures de sécurité à mettre en place.

Le plan du trajet de 2019 servira de référence.

### **Accueil d'une nouvelle association**

Signature d'une convention de mise à disposition de locaux avec l'association « Passion Karaoké » pour un créneau à la Maison des Associations.

### **Cabane à livres**

La Commission débat autour de la mise en place d'une cabane à livres.

L'objectif : favoriser l'accès à la culture pour tous, donner une seconde vie aux livres.

La Commission signale le besoin de vigilance face aux incivilités qui pourraient détériorer la cabane.

Plusieurs lieux d'implantation ont été évoqués.

**Jasmine HERGAS** : « Le sujet reste à débattre »

### **Divers**

- L'achat de vaisselle pour la salle polyvalente a été fait.

- Octobre rose : mise en peinture rose des fleurs et papillons par des élus et des bénévoles.

- Les conventions de mise à disposition des salles ont été signées.

- Travaux Tennis : au moment de la Commission, retard en raison d'une problématique de gestion des eaux.

- Travaux salle Omnisports : le chauffe-eau a été changé.

- Les demandes de subventions ont été envoyées.

- Nous remercions les enfants et l'équipe d'encadrement du Centre de Loisirs et du périscolaire pour les décorations de Noël confectionnées, ainsi que les services techniques pour leur appui.

**Nathalie ATAR** : « Les salles pour les particuliers et les associations, c'est gelé en ce moment ? »

**Jasmine HERGAS** : « En ce moment non, ce n'est pas gelé. En fait, il n'y a pas de restrictions particulières. La Préfecture ne nous a donné aucune contrainte d'un point de vue législatif, donc il faut simplement que les gens aient le pass sanitaire, portent le masque, appliquent la distanciation et les gestes barrières »

**Nathalie ATAR** : « Et le nombre de personnes ? »

**Jasmine HERGAS** : « Il n'y a pas de jauge pour l'instant. Il est prévu que le gouvernement se réunisse pour peut-être faire des annonces en fin de semaine, donc on suit l'évolution »

**Aurélié PLANÇON** : « C'est juste pour revenir sur le bilan du salon du cadeau. Pour l'organisation, au niveau des exposants mais surtout au niveau de l'association "Tous ensemble pour Raphaël", comme vous savez, nous avons demandé 5 tables pour manger et 2 ou 3 tables pour l'exposition, arrivé le samedi, c'était limite. Je voulais aussi remercier Bernard, heureusement qu'il était là pour nous amener les tables de l'amicale... »

**Jasmine HERGAS** : « Je vous avais suggéré de contacter l'amicale, les tables sont peut-être plus petites »

**Aurélié PLANÇON** : « Elles sont plus petites. Pour l'année prochaine, il faudra effectivement bien rester sur les tables pour manger. Des élus sont venus et ont mangé là, c'est plus agréable de manger là que dans la salle Pagnol. Au niveau de l'organisation, il faudra quand même revoir. Et aussi l'affiche »

**Jasmine HERGAS** : « La restauration, c'est limité et réservé aux exposants et à quelques élus »

**Aurélié PLANÇON** : « Oui mais on avait bien signalé qu'il fallait de la place, ce n'était pas que pour les exposants. C'est vrai que c'était un peu compliqué pour l'organisation, les tables ont été bien remplies. Et pour l'affiche, si on peut la revoir pour l'année prochaine... »

**Jasmine HERGAS** : « On va retravailler côté communication »

**Agnès TRAVERSIER** : « Il faut faire attention de ne pas mettre les noms des gens qui réservent les tables »

**Jasmine HERGAS** : « Merci Agnès pour ta remarque »

## **→ COMMISSION « ATELIERS MUNICIPAUX – TRAVAUX – FORÊT – CIMETIÈRE »**

**séance du 24 novembre 2021**

**– rapporteur Patrick LORDIER** ↗

### **Forêt**

► Assiette des coupes proposées par l'ONF pour l'année 2022 :

Parcelles : 9j /100m<sup>3</sup> ; 13i /150m<sup>3</sup> ; 13ex /60m<sup>3</sup> ; 22i/570m<sup>3</sup> ; 5i/100m<sup>3</sup> → Total **980 m<sup>3</sup>**

Délibération campagne d'affouage 2021-2022, parcelles 9,11,12,18 et 21 épars P10. Se référer aux délibérations annexes.

► Début novembre, un arbre qui penchait dangereusement et qui risquait de tomber en travers du parcours Vitae a dû être abattu par l'entreprise ACCO-FORÊT pour la somme de 228 €.

► Devis travaux forestiers

- Rue des Rossignols, un frêne au bord du trottoir près du terrain où il y a les chevaux, (après expertise du technicien ONF), doit être abattu rapidement pour éviter un accident. Le devis d'ACCO-FORÊT s'élève à 972 € TTC. Les services techniques participeront à ce chantier pour la mise en place de la signalisation et pour le nettoyage, ce qui réduira le coût de l'intervention à 480 € TTC.

À proximité, deux autres frênes posent un problème à un riverain. Comme ils sont sur une propriété privée, la Commission a décidé de ne pas donner suite à cette demande.

**Patrick LORDIER :** « Je reviens sur cette décision : étant donné le danger imminent, nous avons finalement pris la décision de les abattre pour éviter tout accident, il y a un surcoût de 132 € TTC soit un total de 612 € TTC pour l'ensemble du chantier »

- Élagage autour de la ligne électrique rue des Rossignols : le devis d'ACCO-FORÊT s'élève à 2 220.00 €. Plusieurs propriétaires sont concernés et se verront avertis par courrier recommandé de la situation. Affaire à suivre.

- Le devis des travaux forestiers proposé par l'ONF pour 2021 est de 4 791.38 € TTC. Pour l'instant, seuls les travaux de cloisonnement sylvicole ont été réalisés pour la somme de 1 577.40 € TTC.

► Un contrat avec l'entreprise CALVI pour abattre prochainement les épicéas atteints par les scolytes a été signé. Une surface de 5 ha sera vendue pour un volume de 500 stères au prix de 8 € le stère. Une surface de 2.5 ha sera replantée sur les parcelles 10,14,16 et 29, l'autre partie se fera par la régénération naturelle.

► L'association du Mont-Bart demande 20 stères de bois pour le four à pain. Après réflexion la Commission décide de leur fournir gracieusement. Les membres de l'association se chargent de fabriquer leur bois.

► La Commission autorise les personnes extérieures à Bavans qui en auront fait la demande, à acheter du bois sur la commune.

► Problème à résoudre avec un habitant ne respectant pas les recommandations pour le ramassage du bois. Un courrier en recommandé lui sera envoyé prochainement.

► Affouage : point sur les inscriptions 2021-2022. Pour l'instant 51 affouagistes sont inscrits pour un total de 470 stères.

**Ateliers municipaux**

► Personnel : suite au départ d'un agent au mois d'août, recrutement d'un nouvel agent polyvalent à partir du 8 novembre.

► Déneigement : les véhicules, camions, et tracteurs sont prêts pour la nouvelle saison hivernale.

► Réparations et entretien des matériels

- Remplacement d'un embrayage C1 pour le service petite enfance 583.76 € TTC.

- Réparation du camion Renault 3 537.56 € TTC.

- Remplacement des pneus camion Renault 3 695.38 € TTC.

- Remplacement des pneus avant du tracteur John Deere 911.88 € TTC.

- Entretien de la saleuse du camion Mercedes 1 962.34 € TTC.

- Remplacement de la saleuse (camion Renault) pour la somme de 23 760.00 € TTC.

**Agnès TRAVERSIER :** « Concernant le déneigement, la Charbonnière a été fermée le vendredi ? »

**Patrick LORDIER :** « Oui, c'était fermé parce que la neige tombait assez fort à 6h20 du matin et les gens commençaient à descendre sans contrôle avec un risque de choc avec le mur du bas. La décision a été prise de barrer cette route, en laissant une voie libre pour que le camion fasse un premier passage, puis un deuxième passage »

**Agnès TRAVERSIER :** « C'était normal. Par contre, en 2018, quand on a fermé pour les mêmes raisons, ce n'était pas normal »

**Patrick LORDIER :** « Je ne sais pas ce qu'il s'est dit en 2018 »

**Agnès TRAVERSIER :** « Nous sommes d'accord que quand c'est dangereux, il faut fermer »

**Patrick LORDIER :** « On nous a posé la question de pourquoi c'était fermé. Les gens de la rue des Campenottes, voulaient pouvoir monter ou descendre, on leur a expliqué qu'ils pouvaient sortir par en haut »

**Agnès TRAVERSIER :** « C'est sûr qu'à un moment donné, il faut qu'ils sortent de chez eux »

**Patrick LORDIER :** « Ce qui s'est passé en 2018, je ne suis pas au courant, en tous cas on prend les mesures de sécurité nécessaires pour éviter les accidents »

► Achat des nouveaux matériels

- Une servante d'atelier pour 910.12 € TTC.

- Un télémètre et un odomètre (appareil à roue servant à métrer) pour un total de 159.29 € TTC.

- Une perche d'élagage, une tronçonneuse guide de 45 cm pour la somme globale de 1 640 € TTC.

- Une scie circulaire sur table 687.62 € TTC.

- Un booster 12v24v pour 504.00 € TTC.

- Un pack batterie Makita pour 293.90 € TTC.

### Travaux

- Création de 3 places de parking à la gendarmerie.
- Remise en terre pour engazonnement en remplacement des gravillons entrée salle Bernard Pagnot.
- Démontage de l'aire de jeux rue du Corps-Franc.
- Reprise de la bordure et des pavés, stèle du Mont-Bart.
- Remplacement de la chaudière salle omnisports - entreprise G2T.
- Remplacement des deux dernières portes de garage aux ateliers - entreprise Alu Factory.
- Réparation de la toiture salle omnisports (fuites) - entreprise MS Couverture.

### Travaux à venir

- Taille des haies.
- Pose des nouveaux poteaux de but sur le petit terrain à côté de la salle Bernard Pagnot.
- Salle omnisports, remplacement de la serrure anti-panique à clé par une serrure à code. Prix 771.37 € TTC. La pose sera faite par les ateliers.

**Agnès TRAVERSIER** : « La pierre qui était devant la salle Bernard Pagnot et qui a été cassée sera remise ? »

**Patrick LORDIER** : « Non. Elle sera définitivement enlevée et remplacée par une plaque à l'entrée, en accord avec la famille »

## III – Décision du Maire

► **Décision n°04/2021** : Signature de la Convention / Atelier d'éveil corporel avec Madame Élise ROCROUGE 6 rue des Peupliers 70400 BUSSUREL

## IV – Divers

**Madame le Maire** précise que le compte-rendu de ce Conseil municipal ne sera pas disponible la semaine suivante étant donné l'absence de plusieurs employés administratifs et les congés de Noël et Nouvel an, et présente ses excuses pour ce désagrément.

Un mail sera envoyé en tout début d'année prochaine précisant la date du débat d'orientations budgétaires et la séance du vote des budgets communaux.

La cérémonie des vœux est annulée vu la dégradation de jour en jour de la situation sanitaire.

**Madame le Maire** souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année.

**Séance levée à 20h45**